



**PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°64-2022-310

PUBLIÉ LE 16 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

Direction Départementale des Finances Publiques des Pyrénées-Atlantiques /

64-2022-12-13-00004 - Arrêté de fermeture exceptionnelle de la Trésorerie Anglet Adour Océan le 29 et 30 décembre 2022 (1 page)

Page 3

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques /

64-2022-12-15-00002 - Arrêté portant abrogation de l'arrêté préfectoral n° 64-2022-11-28-00004 et portant publication de la convention d'opération de revitalisation de territoire d'Oloron Sainte-Marie et de la communauté de communes du Haut-Béarn (88 pages)

Page 5

Direction Départementale des Finances
Publiques des Pyrénées-Atlantiques

64-2022-12-13-00004

Arrêté de fermeture exceptionnelle de la
Trésorerie Anglet Adour Océan le 29 et 30
décembre 2022



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

8 Place d'Espagne
64019 PAU Cedex 9

**Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle de la trésorerie Anglet -Adour-Océan
les 29 et 30 décembre 2022**

Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Pyrénées Atlantiques

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2022-10-24-00024 du 24 octobre 2022 (publié au recueil des actes administratifs n°64-2022-269 du 25 octobre 2022) portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques des Pyrénées-Atlantiques ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Dans le cadre des opérations de transfert du recouvrement des amendes à la nouvelle trésorerie départementale spécialisée amendes, créée au 1^{er} janvier 2023, la trésorerie Anglet-Adour-Océan sera exceptionnellement fermée à l'accueil du public le **jeudi 29 décembre et le vendredi 30 décembre 2022**,

Article 2 :

Les documents destinés à la trésorerie Anglet-Adour-Océan reçus les journées où ce service n'était pas ouvert physiquement au public seront traités dans les mêmes conditions que les jours d'ouverture au public.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Pau, le 13 décembre 2022

Par délégation du Préfet,
Le directeur départemental des finances publiques des Pyrénées Atlantiques

signé

Jean-François ODRU

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

64-2022-12-15-00002

Arrêté portant abrogation de l'arrêté préfectoral
n° 64-2022-11-28-00004 et portant publication
de la convention d'opération de revitalisation de
territoire d'Oloron Sainte-Marie et de la
communauté de communes du Haut-Béarn



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Délégation Territoriale Béarn**

Arrêté n°

Portant abrogation de l'arrêté préfectoral n°64-2022-11-28-00004 et portant publication de la convention d'opération de revitalisation de territoire d'Oloron-Sainte-Marie et de la communauté de communes du Haut-Béarn

**LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, et plus particulièrement son article 157,

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment son article L.303-2,

VU les articles L.752-1-1 et L.752-1-2 du code du commerce,

VU le décret n°2020-426 du 10 avril 2020 relatif aux conditions d'application de la réduction d'impôts sur le revenu au titre de l'investissement locatif prévue au 5° du B du I de l'article 199 *novovicis* du code général des impôts,

VU la circulaire du 4 février 2019 relative à l'accompagnement par l'État des projets d'aménagement des territoires,

VU l'arrêté préfectoral n°64-2022-11-28-00004 du 28 novembre 2022, publié au recueil des actes administratifs des services de l'État des Pyrénées-Atlantiques sans publication de la convention ORT annexée ;

VU la convention d'opération de revitalisation de territoire de la commune d'Oloron-Sainte-Marie et de la communauté de communes du Haut-Béarn signée le 10 novembre 2022 entre l'État, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, la commune d'Oloron-Sainte-Marie, la communauté de communes du Haut-Béarn et le conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques,

VU les délibérations respectives de la commune d'Oloron-Sainte-Marie en date du 26 septembre 2022, de la communauté de communes du Haut-Béarn en date du 22 septembre 2022 et du conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques en date du 21 octobre 2022 validant la convention d'opération de revitalisation de territoire,

CONSIDÉRANT que ladite convention présente l'ensemble des éléments constitutifs de l'opération de revitalisation de territoire, tels que définis à l'article L.303-2 du code de la construction et de l'habitation susvisé,

CONSIDÉRANT que la convention détaille les actions prévues sur la commune d'Oloron-Sainte-Marie, ville centre de la communauté de communes du Haut-Béarn, et définit précisément le périmètre du secteur d'intervention sur le centre historique d'Oloron-Sainte-Marie,

CONSIDÉRANT que la convention d'opération de territoire doit être publiée en tant que telle au recueil des actes administratifs des services de l'État des Pyrénées-Atlantiques pour être rendue opposable,

ARRÊTE

Article premier : La convention d'opération de revitalisation de territoire mise en œuvre sur le territoire de la communauté de communes du Haut-Béarn et sur le centre-ville de la commune d'Oloron-Sainte-Marie, ainsi que le périmètre du secteur d'intervention défini dans l'ORT, sont publiés en annexe au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral n° 64-2022-11-28-00004 signé le 28 novembre 2022.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques, la sous-préfète d'Oloron-Sainte-Marie, le directeur départemental des finances publiques des Pyrénées-Atlantiques, le directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques, le président du conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, le président de la communauté de communes du Haut-Béarn et le maire d'Oloron-Sainte-Marie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État des Pyrénées-Atlantiques.

Pau, le 14 DEC. 2022

LE PREFET,

Pour le Préfet et par délégation
Le secrétaire général,

Martin LESAGE

ANNEXE 1

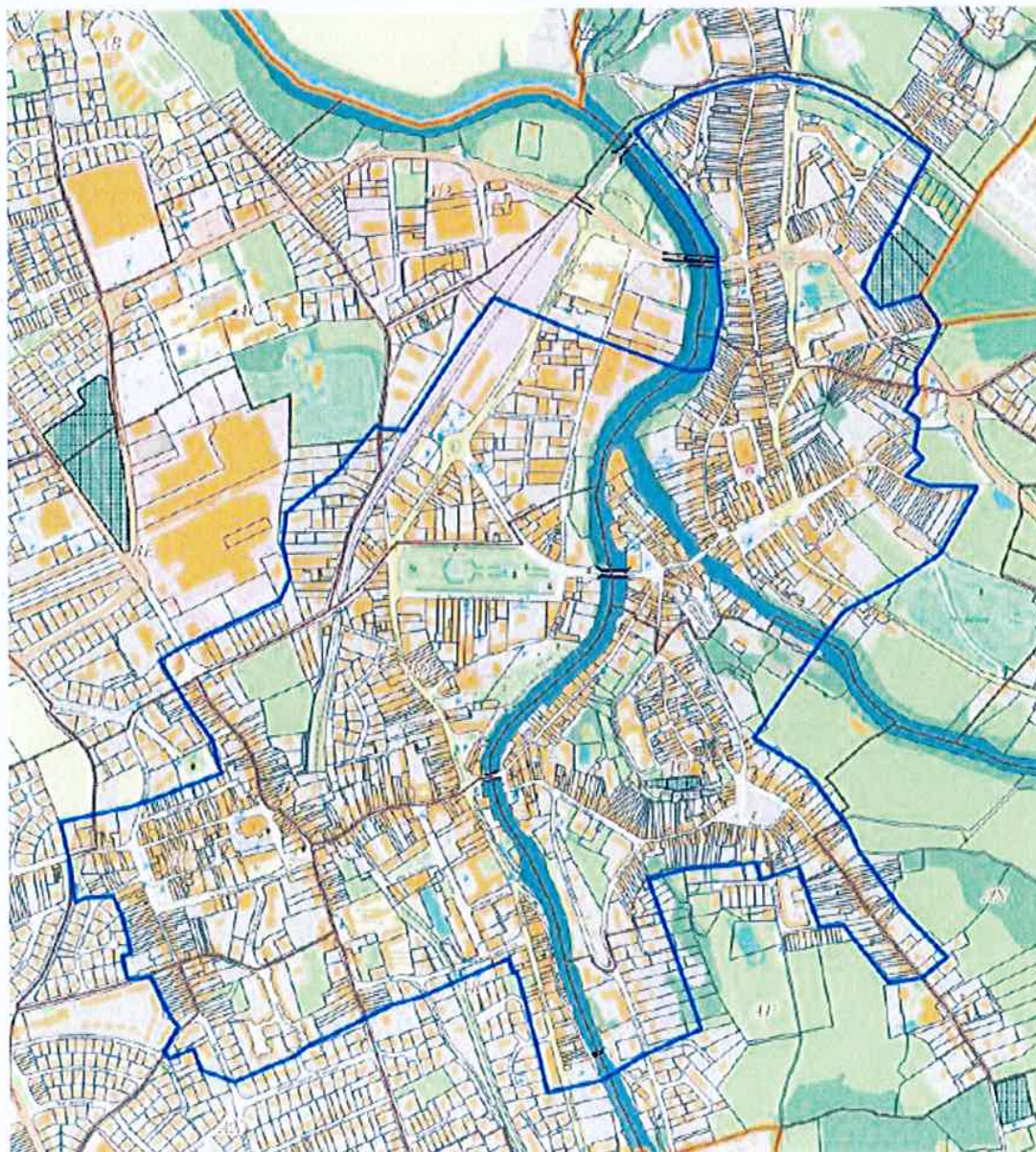
**à l'arrêté préfectoral n°
Portant abrogation de l'arrêté préfectoral n°64-2022-11-28-00004 et portant
publication de la convention d'opération de revitalisation de territoire d'Oloron-
Sainte-Marie et de la communauté de communes du Haut-Béarn**

**Convention d'Opération de Revitalisation de Territoire
d'Oloron-Sainte-Marie et de la communauté de communes du Haut-Béarn**

ANNEXE 2

à l'arrêté préfectoral n°
Portant abrogation de l'arrêté préfectoral n°64-2022-11-28-00004 et portant
publication de la convention d'opération de revitalisation de territoire d'Oloron-
Sainte-Marie et de la communauté de communes du Haut-Béarn

Périmètre du secteur d'intervention défini à l'Opération de Revitalisation de
Territoire
Centre-ville d'Oloron-Sainte-Marie





agence nationale
de la cohésion
des territoires



Agence
nationale
de l'habitat



Nouvelle-
Aquitaine

CONVENTION D'OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE

Pour les périmètres de projet de
la Communauté de Communes du Haut-Béarn

ENTRE,

La Commune d'Oloron Sainte-Marie

Représentée par Monsieur Bernard Uthurry, Maire, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 26 septembre 2022,

Ci-après désigné par « la collectivité bénéficiaire »,

ET

La Communauté de Communes du Haut-Béarn

Représentée par Monsieur Jean-Luc Estournès, Vice-Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 22 septembre 2022,

Ci-après désigné par « la collectivité bénéficiaire »,

D'une part,



ET

L'État,

Représenté par Monsieur Julien Charles, Préfet des Pyrénées-Atlantiques,

Ci-après désigné par « l'Etat ».

ET

L'Agence Nationale de l'Habitat ,

Représentée par Monsieur Julien Charles, Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Ci-après désigné par « l'Etat ».

ET

LE DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES,

Représenté par Jean-Jacques Lasserre, Président du Département des Pyrénées-Atlantiques,

Ci-après désigné par « Le Département » ;

AINSI QUE le « partenaire », ci -après :

Le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, représenté par Alain Rousset, son Président,

D'autre part,

EN PRESENCE DE :

La Commune de Bedous

Représentée par Monsieur Henri Bellegarde, Maire,

La Commune d'Accous

Représentée par Monsieur Dany Barraud, Maire,

La Commune d'Ogeu-les-Bains

Représentée par Monsieur Marc Oxibar, Maire,

La Commune de Lasseube

Représentée par Monsieur Laurent Keller, Maire,

La Commune d'Aramits

Représentée par Monsieur Etienne Serna, Maire,

La Commune d'Arette

Représentée par Monsieur Pierre Casabonne, Maire

Sommaire

Article 1 - Objet de la convention cadre	6
Article 2 – Les ambitions du territoire.....	7
Traduire en plusieurs temps et par des faits, le projet de territoire de la Communauté de Communes du Haut-Béarn	7
Revitaliser notre ville et nos villages pour répondre aux défis contemporains et aux évolutions des modes de vie.....	8
S'appuyer sur notre fonctionnement territorial pour adapter notre réponse aux besoins de toutes les populations.....	8
Développer notre attractivité en s'appuyant sur nos paysages, nos espaces naturels et agricoles, et nos activités économiques.....	10
VAM (bam) Revitalisons ensemble le centre-ville d'Oloron Sainte-Marie	11
Bien vivre à Oloron Sainte-Marie. Respecter l'histoire de la ville pour s'orienter vers une écologie urbaine et rurale et pour renforcer le lien social.....	11
Le renouveau démocratique à Oloron Sainte-Marie. C'est un formidable défi que les élu.e.s s'engagent à relever !.....	11
Les services publics et les solidarités à Oloron Sainte-Marie. Santé, écoles, services communaux et actions intercommunales.....	11
L'économie territoriale et l'emploi à Oloron Sainte-Marie. Une économie très diversifiée : c'est une exception régionale, une chance pour l'emploi.....	11
Article 3 – Les orientations stratégiques pour revitaliser le Haut-Béarn	13
Les orientations stratégiques communautaires.....	13
1/ S'appuyer sur notre fonctionnement territorial pour adapter notre réponse aux besoins de toutes les populations.....	14
2/ Développer notre attractivité en s'appuyant sur nos patrimoines culturels, naturels et historiques.....	16
« En actions », la déclinaison communale de la politique communautaire	18
A/ « Oloron Demain » : Faire le choix du cœur de ville pour (re)vivre.....	18
B/ Créer du lien (physique-social) entre les centralités oloronaises.....	19
Article 4 – Le plan d'action.....	21
4.1 Les actions communautaires	21
1/ S'appuyer sur notre fonctionnement territorial pour adapter notre réponse aux besoins de toutes les populations.....	21
2/ Développer notre attractivité en s'appuyant sur nos patrimoines culturels, naturels et historiques.....	22
4.2 Les actions communales	22
UN CŒUR DE VILLE A HABITER.....	24
UN CŒUR DE VILLE DURABLE.....	25
UN CŒUR DE VIVRE A OU POUR VIVRE	25
UN CŒUR DE VILLE QUI EXPERIMENTE ET INNOVE	25

UN CŒUR DE VILLE ET DES ESPACES PUBLICS FAVORABLES A LA SANTE	25
UN CŒUR DE VILLE QUI RACONTE SON PATRIMOINE	26
UN CŒUR DE VILLE QUI SE CO-CONSTRUIT	26
4.3. Projets en maturation.....	26
Article 5 - Modalités d'accompagnement en ingénierie	26
Article 6 - Engagements des partenaires.....	26
Article 7 - Gouvernance de l'ORT.....	30
Article 8 - Suivi et évaluation du programme	31
Article 9 - Résultats attendus du programme.....	31
Article 10 - Utilisation des logos	33
Article 11 - Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité.....	33
Article 12 - Evolution et mise à jour du programme	33
Article 13 - Résiliation du programme.....	34
Article 14 - Traitement des litiges	34
Sommaire des annexes	35
Annexe 1 - Fiches action / projet.....	36
Annexe 2 - Présentation du ou des périmètres des secteurs d'intervention de l'ORT.....	80
Annexe 3 - Projet de territoire validé en comité de projet.....	85
Annexe 4 - Maquette financière	86
Annexe 5 - Contrat de Relance et de transition énergétique - CCHB - Décembre 2021	87
Annexe 6 - Plan de référence des espaces publics d'Oloron Sainte-Marie - 2019.....	88

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques. La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

La Communauté de Communes du Haut-Béarn a lancé en 2018 son projet de territoire *EN DAVAN 2040* qui sera traduit juridiquement par un Schéma de Cohérence Territoriale (prescrit en juillet 2019) et un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (prescrit en juillet 2021). Ce projet identifie, dans son armature territoriale, la ville d'Oloron Sainte-Marie comme polarité principale, en termes de services à la population et d'équipements structurants, complétée par des polarités supports venant répondre aux besoins plus quotidiens des populations, notamment dans les vallées (Bedous-Accous, Aramits-Arette, Lasseube, Ogeu-les-Bains).

En outre, la ville d'Oloron Sainte-Marie développe depuis plusieurs années des actions visant à relancer l'attractivité et le dynamisme de son centre-ville et, dans le même temps, de l'ensemble du territoire Haut-Béarn :

- Définition d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (valant SPR - 2016),
- Mise en place d'une opération façades (Mise en place en 2003, règlement modifié en 2018 puis 2019),
- Lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Rénovation Urbaine (2019),
- Réalisation d'une étude portant sur la construction d'une vision globale et d'une feuille de route pour le projet de développement du territoire d'Oloron Sainte-Marie (2019),
- Réalisation d'un plan de référence d'aménagement des espaces publics (2019),
- Stratégie de revitalisation du commerce de centre-ville d'Oloron Sainte-Marie (2017),
- Etude relative aux parcours résidentiels (2022),
- Evaluation d'impact sur la Santé du projet de revitalisation d'Oloron Sainte-Marie (2022).

La ville d'Oloron Sainte-Marie et la Communauté de Communes du Haut-Béarn ont fait le choix de transcrire leurs projets en Mars 2021 dans une convention d'adhésion au dispositif Petites Villes de Demain, et elles ont signé une convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine au titre de la Revitalisation des centres villes/bourgs.

Dans la Convention Petites Villes de Demain, les collectivités bénéficiaires se sont engagées à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation et à le formaliser dans une Opération de Revitalisation de Territoire avant septembre 2022.

Article 1 - Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de services «sur-mesure» mobilisable en fonction de leurs besoins. Le programme favorise l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des

dynamiques territoriales renforcées par le Plan de Relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La Communauté de Communes du Haut-Béarn et la Commune d'Oloron Sainte-Marie ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » en date du 25 mars 2021.

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long termes pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise, dans la durée, les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une **convention évolutive et pluriannuelle**. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction.

La ville d'Oloron Sainte-Marie est engagée en parallèle dans une opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) au sens de l'article L.303-1 du Code de la construction et de l'habitation, depuis août 2019 et jusqu'à août 2024.

Article 2 – Les ambitions du territoire

Traduire en plusieurs temps et par des faits, le projet de territoire de la Communauté de Communes du Haut-Béarn

La Communauté de Communes du Haut-Béarn a prescrit le 6 juin 2019 son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Il est élaboré à l'échelle du périmètre de la Communauté de Communes du Haut-Béarn (CCHB) qui regroupe 48 communes.

Le 24 février 2022, les élu.e.s ont débattu en conseil communautaire du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT. Le PAS du SCoT fixe les ambitions politiques souhaitées en matière d'aménagement, à un horizon de 20 ans. Il est un socle de référence pour la définition des politiques communautaires en termes d'aménagement et de développement à venir.

Le conseil communautaire a également prescrit le 7 juillet 2021 un Plan Local d'Urbanisme intercommunal afin de permettre la mise en œuvre des objectifs et orientations du SCoT.

A l'appui des éléments travaillés dans le cadre du diagnostic territorial, du portrait de territoire, de l'Etat

Initial de l'Environnement, du Plan Climat Air Energie Territorial, du Contrat Local de Santé, de l'étude relative aux parcours résidentiels, le PAS vient fixer des ambitions en réponse aux enjeux mis en exergue dans ces réflexions et s'articule pour ce faire de manière systémique autour des trois grands axes :

1. Revitaliser les cœurs de vill(og)es ;
2. Et répondre aux besoins de toutes les populations, en proposant des services, des équipements et des emplois, permettant de bien vivre le territoire ;
3. Pour développer notre attractivité, en s'appuyant aussi sur la qualité et la diversité du cadre de vie.

Il est par ailleurs bâti sur un scénario démographique ambitieux qui projette l'accueil de 1250 habitants supplémentaires à l'horizon 2040.

Revitaliser notre ville et nos villages pour répondre aux défis contemporains et aux évolutions des modes de vie.

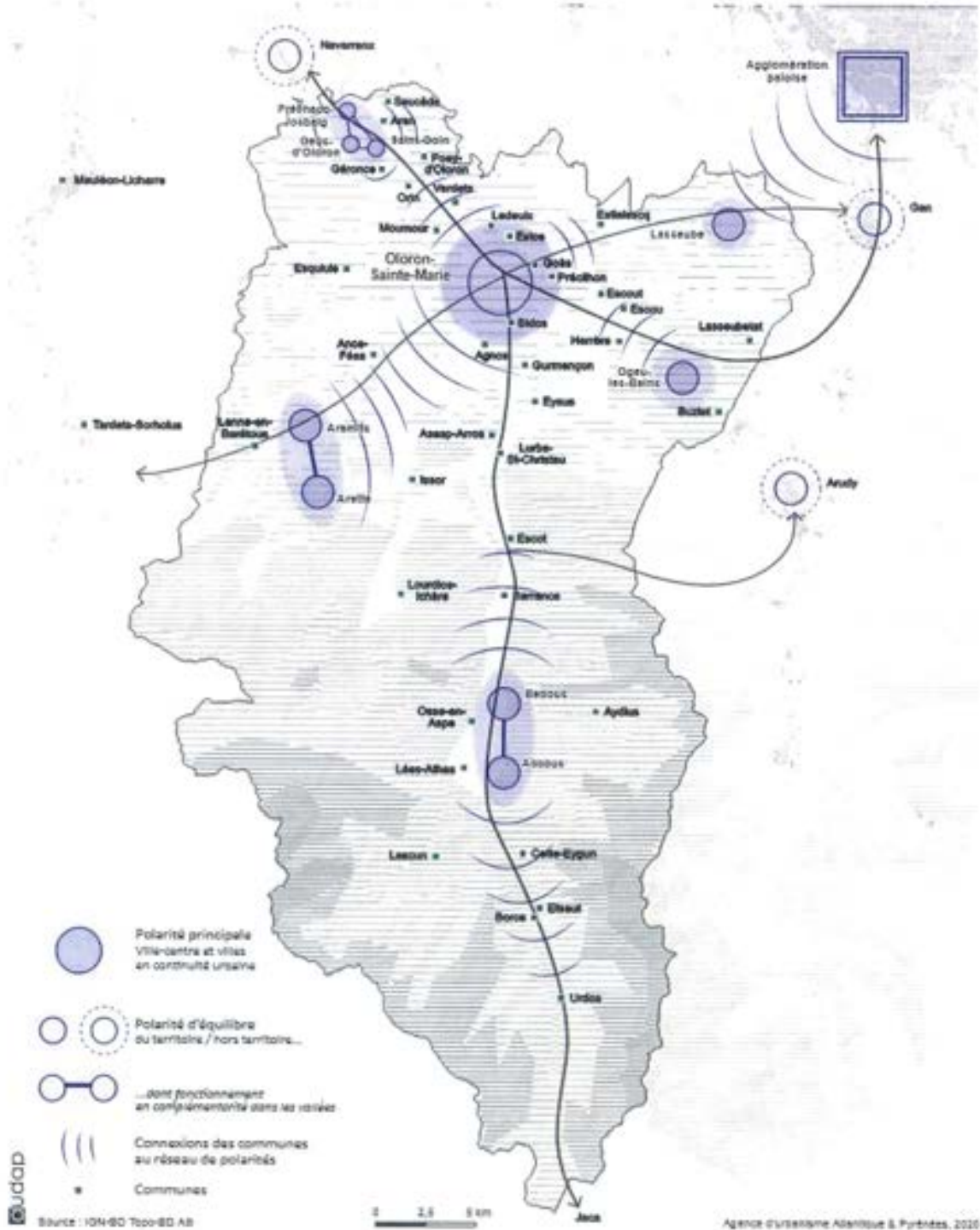
Pour inverser les dynamiques observées ces dernières décennies (étalement urbain, vacance dans le bâti ancien, dévitalisation des centres, démographie, etc), l'ambition globale de la revitalisation des cœurs de vill(og)es est portée de manière prioritaire par les élu.e.s du Haut-Béarn et est considérée comme l'une des deux pierres angulaires du projet de territoire. La revitalisation est envisagée à l'appui :

- D'une urbanisation maîtrisée, de manière à répondre aux défis en matière de sobriété et de modèle de développement que cela suppose, en tenant compte des identités locales héritées de la géographie et d'habitudes de vies diversifiées,
- De l'animation des cœurs de vill(og)es, pour répondre à des modes de vie de proximité, favorisés par un aménagement des espaces publics adaptés à toutes les populations et plus résilients face aux changements climatiques.

S'appuyer sur notre fonctionnement territorial pour adapter notre réponse aux besoins de toutes les populations.

En complémentarité de l'ambition globale de revitalisation des cœurs de vill(og)es, les élu.e.s du Haut-Béarn portent comme seconde pierre angulaire du projet de territoire, l'ambition de s'appuyer sur le fonctionnement territorial (ou armature territoriale) pour apporter des réponses adaptées aux besoins de toutes les populations qui vivent le territoire (habitants, entrepreneurs, visiteurs, etc.). Les espaces urbains constituant l'armature territoriale connaissent des taux de vacance résidentielle supérieurs au reste du territoire, par conséquent un effort en matière de renouvellement urbain doit être consenti.

Le fonctionnement territorial du Haut-Béarn



Ce fonctionnement est ainsi le socle et le tamis territorial utiles à la définition des politiques publiques communautaires liées à l'aménagement et au développement mais aussi des réflexions et initiatives publiques et privées portées à toutes les échelles (nationales, régionales, départementales, etc.).

Le fonctionnement (ou armature) territorial a donné lieu à la reconnaissance par les élu.e.s. de typologies de communes aux rôles différenciés et complémentaires reconnus.

- Oloron Sainte-Marie, la polarité principale, qui par sa desserte en équipements et en services diversifiés répond aux besoins quotidiens, hebdomadaires et plus spécifiques et exerce un rayonnement à l'échelle du Haut-Béarn.
- Ogeu-les-bains, Lasseube, Arette, Aramits, Bedous, Accous, les polarités d'équilibre, qui par leurs dessertes en équipements et en services du quotidien, au sein d'une commune ou de communes complémentaires dans les vallées d'Aspe et de Barétous, exercent un rayonnement à l'échelle de plusieurs communes rurales.

Développer notre attractivité en s'appuyant sur nos paysages, nos espaces naturels et agricoles, et nos activités économiques.

Alors que les deux premiers axes du projet sollicitent les leviers de la revitalisation des cœurs de vill(ag)es et de l'adaptation des réponses à apporter en matière d'habitat, de mobilités et de commerces et services aux besoins de toutes les populations. Ce dernier axe propose de s'appuyer sur la valorisation et la protection des ressources du territoire pour développer son attractivité. La géographie singulière marquée par un réseau hydrographique dense et l'occupation du territoire dessinent trois entités paysagères. Par conséquent, le renouvellement de l'attractivité s'appuiera sur les paysages suivants :

- Le piémont oloronais, prairies humides, champs cultivés de plaines et petits reliefs.
- La vallée de Barétous, ponctuée de monts dégagés et de vallées plates et cultivables.
- La vallée d'Aspe, entrée dans le domaine de la montagne des estives et des forêts.

Le label Petites Villes de Demain a permis de donner du corps et du sens au projet politique communautaire qui positionne Oloron Sainte-Marie comme polarité principale du territoire. La commune d'Oloron Sainte-Marie est ainsi **passée à l'action** en lançant des opérations identifiées comme matures dans la convention signée le 25 mars 2020.

Il est maintenant question de passer de la labellisation Petites Villes de Demain à l'Opération de Revitalisation de Territoire.

Les opérations de revitalisation de territoire ont pour objet la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire pour améliorer son attractivité, lutter contre la vacance des logements et des locaux commerciaux et artisanaux ainsi que contre l'habitat indigne, réhabiliter l'immobilier de loisir, valoriser le patrimoine bâti et réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable (L303-1 du Code de la construction et de l'habitation).

Le projet de territoire a pour objet de valoriser un fonctionnement territorial. Pour cela les élu.e.s souhaitent ancrer, par des faits, un récit de réciprocité entre la ville centre et les polarités d'équilibre. Pourquoi ? Parce que si Oloron décline c'est tout un territoire qui périclité. Et à l'inverse, la ville centre ne peut pas rayonner sans Accous, Bedous, Ogeu-les-Bains, Lasseube, Arette, Aramits, tout comme les cœurs des villages qui ne pourront pas subsister sans ces polarités d'équilibre.

On parle ici du quotidien, des gens ... travailler, manger, se loger, se déplacer, se former, se cultiver,

apprendre, être en bonne santé, se divertir, faire du sport, etc.

De ce fait, L'opération de Revitalisation de Territoire concerne le périmètre de la Communauté de Communes du Haut-Béarn et en premier lieu un secteur d'intervention déployé sur la commune Oloron Sainte-Marie. Cependant, par voie d'avenant(s), la convention d'ORT pourra intégrer de nouveaux secteurs d'intervention sur les polarités d'équilibre, si l'outil s'avère pertinent pour répondre aux enjeux communaux.

VAM [bam] ! Revitalisons ensemble le centre-ville d'Oloron Sainte-Marie

Les ambitions affichées des élu.e.s de la commune d'Oloron Sainte-Marie :

Bien vivre à Oloron Sainte-Marie. Respecter l'histoire de la ville pour s'orienter vers une écologie urbaine et rurale et pour renforcer le lien social.

Oloron Sainte-Marie est au cœur d'un territoire privilégié aux plans économique, touristique et environnemental. Oloron Sainte-Marie, c'est aussi un des patrimoines matériels et immatériels conséquents dont l'enjeu est de les préserver puisqu'ils participent de l'attractivité de la commune. Son dynamisme pâtit de la perte d'habitants, partis vivre ailleurs, et de la dégradation des logements. Il est grand temps d'agir en accélérant l'amélioration de l'habitat pour l'accueil de nouvelles familles et en favorisant le retour des commerces en centre-ville. C'est un challenge auquel il faut s'attaquer sans délai, au profit de toutes les catégories sociales, en visant un impact environnemental neutre.

Le renouveau démocratique à Oloron Sainte-Marie. C'est un formidable défi que les élu.e.s s'engagent à relever !

La démocratie participative sera au service de la ville à travers les différentes actions menées: du social à la vie associative en passant par l'urbanisme ou encore le budget.

Les services publics et les solidarités à Oloron Sainte-Marie. Santé, écoles, services communaux et actions intercommunales.

La commune d'Oloron Sainte-Marie valorisera les services publics en direct avec les services municipaux et par son intervention déterminée auprès de l'Etat.

L'économie territoriale et l'emploi à Oloron Sainte-Marie. Une économie très diversifiée : c'est une exception régionale, une chance pour l'emploi.

En plus des 2500 salarié.e.s des industries, leurs réseaux de sous-traitance emploient 2000 personnes. Artisanat et Commerce en bénéficient avec plus de 3000 emplois. Le tourisme est aussi une source de développement, mais rien n'est acquis ; le territoire est fragile par le vieillissement de sa population, une stagnation de l'entreprenariat, des difficultés de recrutement. C'est sur ces leviers et sur l'attractivité du Haut-Béarn qu'il faut agir pour garantir l'emploi local.

Les élu.e.s de la ville d'Oloron Sainte-Marie font le choix de valoriser, de raconter, d'afficher leur projet politique pour la redynamisation du cœur de la ville. Ils ont inventé leur marque pour donner à voir « Oloron demain », et surtout pour que n'importe quel.le citoyen.ne puisse se saisir du projet / de leur projet.



Revitalisons ensemble le centre ville d'Oloron Sainte-Marie

Une marque ombrelle pour le projet global de revitalisation !

Oloron Sainte-Marie est une ville aux patrimoines naturels, architecturaux et culturels riches. Une ville au pied des montagnes avec une biodiversité riche en son cœur. Une ville avec un passé industriel fort qui fait qu'aujourd'hui le territoire résiste plutôt bien à la crise. Une ville à proximité de l'Espagne et de l'Océan. Une ville multiculturelle car terre d'accueil depuis longtemps.

Cependant, le constat est le suivant : perte et vieillissement de la population, des logements vacants, des bâtiments dégradés, des locaux commerciaux vides, fermeture de services publics, jeunes qui décident de partir parce qu'à Oloron « on s'ennuie ».

Sauf que les élu.e.s font le choix sur ce mandat de passer à l'action et ont identifié des opérations mûres. Des opérations prêtes à partir. En d'autres termes, on sort des placards les études, les diagnostics, les plans, les schémas. On capitalise et... On y va !

La volonté est d'apporter de l'harmonie et de la cohérence dans l'aménagement urbain. Cette lisibilité de la ville passe par la réalisation d'un plan guide et par la sélection d'un secteur de projet, avec des opérations qui se répondront les unes aux autres en participant à un tout. L'identité visuelle doit transcrire cette vision systémique de l'aménagement et des priorisations opérées entre les projets.

Si on se trompe, ce n'est pas grave car on assume que l'on va expérimenter et qu'il y aura peut-être des axes à réorienter. Mais l'espérance, c'est surtout d'avoir des réussites, et ces réussites, de les co-construire avec l'ensemble des acteurs, notamment la population.

Il s'agit ici de donner le « GO », pour un projet collectif d'aménagement du territoire. C'est-à-dire une politique publique de revitalisation portée conjointement par la ville d'Oloron Ste-Marie et la Communauté de Communes du Haut-Béarn.

Le souhait est que cette « impulsion » soit entendue et comprise par tous.

En d'autres termes, Miquèu, 65 ans, retraité et vivant à Aramits doit le comprendre, comme Graxiana, 28 ans, originaire d'Esquilule et de passage à Oloron pour les vacances, ou comme Louis, 16 ans, lycéen à Supervielle, qui a pourtant hâte de partir pour ses études supérieures, ou comme Carmen, 40 ans, qui vit à Jaca et qui vient à Oloron Ste-Marie acheter son chocolat.

**Une marque ombrelle qui parle à tous.
Une marque ombrelle qui parle de ce territoire.**

La ville veut dialoguer directement avec les habitants et les usagers sur son réaménagement par l'affichage des ambitions du projet. C'est-à-dire qu'il n'y aurait juste qu'à se balader dans la ville et là, on pourrait percevoir les effets de la politique de revitalisation ou ce qu'il sera possible de percevoir après réalisation. En d'autres termes, une campagne de communication qui permette de se projeter sur l'avenir.

Le GO ! que nous avons imaginé donne le ton, le tempo, le rythme. Il indique que nous passons immédiatement à l'action. Nous nous mettons en mouvement, un mouvement pour réaliser, pour faire, pour concrétiser.

Notre GO ? Il est d'ici, de ce territoire. Une onomatopée qui dit « allons-y » !

Et pour Oloron, il se dit VAM I (bam)

VAM I Go I Vamos I Goazen I

Une marque générique qui apparaîtra sur tous les supports - Un trait d'union - .

Sur chaque site ? Un support très visible avec un VERBE d'intention en majuscules qui marquera ce qui s'y passe. Comme si la ville nous parlait pour nous dire ses intentions, pour nous inviter à ...

HABITER / RELIER / CREER / VOIR / CONTEMPLER / REVER / CIRCULER / MARCHER...

Tout simplement, mais clairement :

Un lieu, un projet

Un verbe

Une couleur

VAM I

Article 3 – Les orientations stratégiques pour revitaliser le Haut-Béarn

Diagnostic et orientations en annexe de la convention

L'articulation des politiques communautaires et communales : gage pour un projet de territoire viable, efficient et cohérent

La Communauté de Communes du Haut-Béarn pose un cadre stratégique macro-territorial (PCAET, SCoT, PLUI, Contrat Local de Santé, Charte Pays d'art et d'Histoire, stratégie économique), lui-même décliné en actions opérationnelles par les communes.

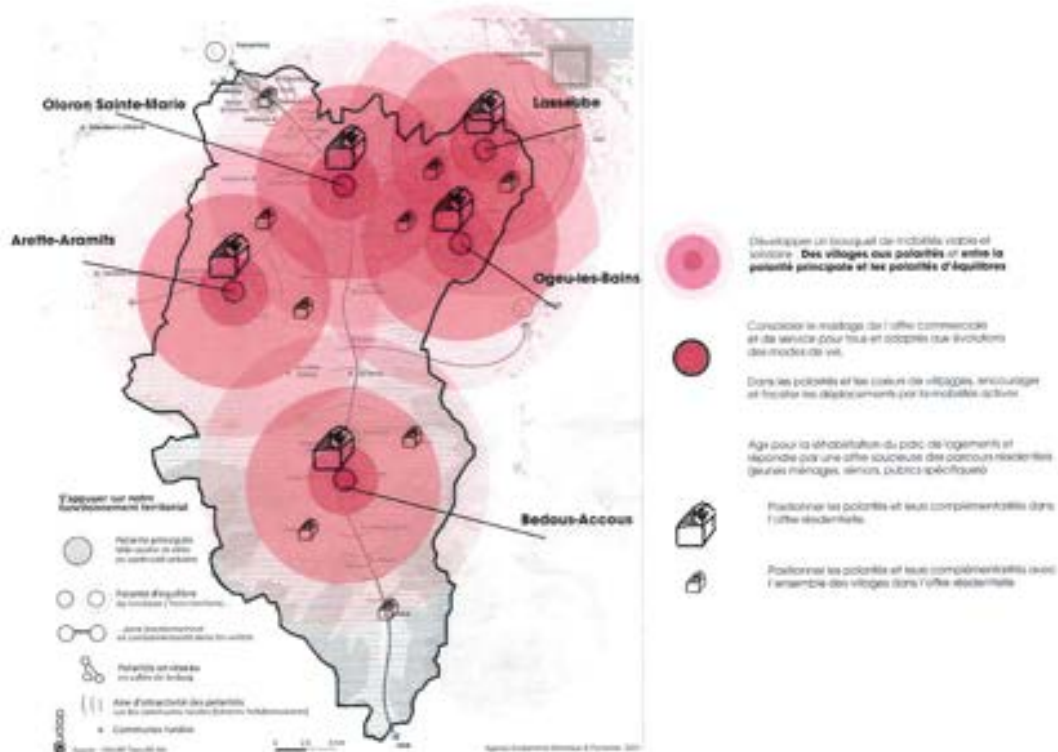
Les orientations stratégiques communautaires

Les orientations stratégiques transversales sont bâties à partir des documents suivants: de la stratégie d'accueil des activités économiques sur le Haut-Béarn (2015), de la charte architecturale (2016), du diagnostic thématique (2017), du diagnostic agricole (2017), du schéma directeur cyclable (2021), de l'analyse des Besoins sociaux (2019), du projet de territoire EN DAVAN (2019), du Contrat de Relance et Transition Écologique (2021), de l'étude sur les parcours résidentiels (2022).

Les constats généraux sont les suivants : Une population qui n'augmente plus et qui entame sans doute une période de décroissance (-39 entre 2013-2018). Des leviers de croissance démographique de moins en moins favorables, par une accélération des effets du vieillissement et une attractivité externe qui faiblit. Ces mauvaises tendances démographiques sont préoccupantes puisqu'elles peuvent par exemple poser la question de la permanence d'un bassin de main d'œuvre, pour un pôle d'emplois industriel majeur du Béarn (+224 emplois entre 2008 et 2018, contre -1400 dans le Béarn).

Les élu.e.s communautaires souhaitent pour développer l'attractivité du territoire s'appuyer sur la revitalisation en faisant des transitions énergétiques/écologiques et des jeunes des notions transversales.

1/ S'appuyer sur notre fonctionnement territorial pour adapter notre réponse aux besoins de toutes les populations



- Consolider le maillage de l'offre commerciale et de services pour tous et adaptés aux évolutions des modes de vie

Du constat ...

Le fonctionnement territorial est identifié avec la polarité principale constituée d'Oloron Sainte-Marie et les polarités d'équilibre Lasseube, Ogeu-les-Bains, Bedous-Accous, Arette-Aramits. Des polarités qui, malgré des fragilités démographiques, connaissent un regain d'attractivité sur des chiffres récents (2008-2013, 2013-2018). Il est possible de supposer qu'elles attirent car sont en capacité de proposer des services et des commerces, une offre stratégique pour un territoire vieillissant et attractif pour des jeunes familles. Attention cependant, car cette armature de services a des offres de santé et éducatives qui restent fragiles.

Aux actions ...

Etudier la déclinaison de secteurs d'intervention sur les polarités dites « d'équilibre » et lancer une action collective de proximité.

- Développer un bouquet de mobilités viable et solidaire : Entre la polarité principale et les polarités d'équilibre, entre les polarités d'équilibre et les cœurs de villages

Du constat ...

Le Haut-Béarn est considéré comme plutôt accessible, ouvert, connecté et en interaction dans sa proximité immédiate (réseaux ferroviaire, bus, routier). Cependant, les mobilités sont à penser entre les polarités et dans les cœurs de ville/villages, notamment pour répondre aux préoccupations environnementales, de bonne santé en ville, du droit à la mobilité pour TOUS et de valorisation patrimoniale. La mobilité est importante pour que tout le monde puisse avoir accès aux polarités et aux services proposés. Les espaces publics sont pour beaucoup pensés pour des déplacements automobiles et laissent peu de place aux mobilités actives. A noter, la Communauté de Communes a validé un schéma directeur cyclable et propose à la location des vélos à assistance électrique.

Des offres de mobilités sont déjà existantes sur le territoire avec :

- Transport en commun : Navette urbaine (Oloron Sainte-Marie), lignes régionales Oloron - La Pierre Saint-Martin et Oloron-Mauléon).
- Location de vélos à assistance électrique,
- Transport à la demande sur la vallée d'Aspe,
- Ligne TER (Oloron-Bedous).

Aux actions ...

Elaborer un plan de mobilité simplifié et développer une ligne de transport à la demande en connexion avec la gare SNCF de Bedous et créer un réseau d'itinéraires cyclables.

- Agir pour la réhabilitation du parc de logements et répondre par une offre soucieuse des parcours résidentiels (jeunes ménages, publics spécifiques, seniors). Positionner la complémentarité de l'offre résidentielle entre les polarités et les villages.

Du constat ...

Le parc résidentiel du Haut-Béarn est orienté en grande partie autour de la propriété occupante (70% en 2018) et il est important de noter que la diversité locative est pour beaucoup localisée sur la ville d'Oloron Sainte-Marie. Il y a inadéquation de l'offre et de la demande de logements. Il est également important de souligner que le Haut-Béarn peut être un territoire de repil social pour des publics spécifiques et fragiles. Il est un pôle d'emplois majeur, cependant il connaît un taux d'évasion de 25% de ses actifs, sans doute le logement est un des critères de ce choix ? Le travail sur les cœurs de villes/villages est crucial eu égard aux exigences régaliennes et à la volonté des élus locaux en matière de sobriété foncière et de protection des zones naturelles et agricoles. Il est urgent de s'attaquer aux logements vacants du territoire pour la moitié situés sur Oloron Sainte-Marie. La reconquête de ces logements vacants implique d'avoir des réponses en matière structurelle, thermique, de reconfiguration intérieure, d'insalubrité, etc.

Aux actions ...

Structurer une véritable politique de l'habitat, poursuivre l'adaptation des logements (transition énergétique, vieillissement, mixité sociale) et renforcer la mobilisation des logements vacants.

2/ Développer notre attractivité en s'appuyant sur nos patrimoines culturels, naturels et historiques

La Communauté de Communes du Haut-Béarn fait partie du périmètre du label « Pays d'Art et d'Histoire des Pyrénées béarnaises ». Ce label est en cours de renouvellement sur les deux EPCI de la vallée d'Ossau et du Haut-Béarn. Il valorise notamment les diversités des paysages en Haut-Béarn : le piémont, les coteaux, les villages de montagne, les estives, les monts. Les paysages ont des rôles économiques (activités, loisirs, diversité des pratiques agricoles, développement d'économies durables), de biodiversité, culturels. Aujourd'hui, le territoire ne se sert pas de ce label comme un véritable acteur / vecteur d'attractivité, alors que cet outil à toute sa pertinence pour se positionner comme un moteur de la revitalisation.



➤ Respecter la diversité des lieux dans leurs formes urbaines et architecturales

Du constat ...

L'armature territoriale présentée ci-dessus recouvre des fonctionnalités ancestrales. La ville centre, constituée par addition où l'on pouvait habiter, commercer, administrer. Une ville centre qui entretient un lien particulier avec les espaces naturels qui la traversent et l'entourent (gaves, jardins, terres agricoles). Les polarités d'équilibre d'aujourd'hui étaient les « bourgs ancestraux », aux fonctions commerciales, intermédiaires entre celles des villages et celle de la ville.

Le Haut-Béarn est composé de tissus urbains qui racontent des modes d'urbanisation spécifiques: l'îlot,

les rues de village, les rues ordonnancées, les accompagnements de la maison dans l'espace public. Ce sont aussi des espaces collectifs de rencontre spécifiques, avec la place composée du bourg, la place plantée. Le Haut-Béarn, c'est aussi un mode d'habiter, avec des architectures spécifiques, telles que : le bâtiment public, la maison de type bourgeois, la maison de village, l'oustal la maison paysanne, la maison avec grange attenante, l'immeuble de la période industrielle, la façade à galeries.

Aux actions ...

Inscrire le Pays d'Art et d'Histoire comme outil pérenne de valorisation du territoire et faire du label un outil au service de la revitalisation.

- **Lier approche patrimoniale et adaptation aux défis contemporains et aux évolutions des modes de vie**

Du constat ...

Les patrimoines spécifiques du Haut-Béarn qui participent (ou pourraient participer) de son attractivité doivent être mis aussi sous le prisme des « transitions » énergétique, climatique, des modes de vie, de la demande sociale des ménages. Par exemple, pour les espaces publics collectifs, la question est de les réinterroger sous le prisme de la revitalisation patrimoniale en intégrant les mobilités actives et collectives, mais aussi de les penser en allant plus loin que le simple embellissement, en regardant comment le paysage et la nature en ville rendent des services écosystémiques, répondent aux enjeux de « bonne santé mentale et physique ». La nature et le paysage ne sont pas « factices ». Ils sont parties intégrantes des écosystèmes des villes et villages au même titre que les humains et les animaux.

Le parc immobilier historique, d'une grande valeur architecturale, doit évoluer pour faire face aux nouveaux besoins des ménages et aux enjeux de transition énergétique. Une action doit aussi être menée pour lutter contre l'insalubrité des logements dans les cœurs de ville et de villages. Il s'agit là pour le territoire d'offrir des logements décents, racontant « l'habiter en Haut-Béarn », qui correspondent, dans leurs tailles, leurs modes d'accession et leurs localisations aux demandes des ménages, tout en préservant et valorisant le patrimoine architectural comme un atout supplémentaire. La réhabilitation du parc historique soulève le nécessité de faciliter l'accès à une main d'œuvre qualifiée, formée pour préserver les qualités historiques des bâtiments, l'accès aux matériaux nécessaires, l'accès à la connaissance de ce patrimoine à préserver, qu'il s'agisse de caractéristiques externes du bâti ou des éléments de patrimoine intérieurs.

Aux actions...

Lancer une étude action pour penser la filière permettant de concilier patrimoine architectural et réhabilitation / transformation.

« En actions », la déclinaison communale de la politique communautaire

➤ Redynamiser le territoire par la reconquête de sa polarité principale

La commune d'Oloron Sainte-Marie pour bâtir ses orientations stratégiques s'est appuyée sur: l'étude de stratégie de revitalisation du centre-ville d'Oloron Sainte-Marie (2016), l'étude pré-opérationnelle OPAH-RU (2017), la construction d'une vision globale et d'une feuille de route pour le projet de développement du territoire d'Oloron Sainte-Marie (2019), la réalisation d'un plan de référence des espaces publics (2019), l'analyse des besoins sociaux (2019), le Contrat Local de Santé (2019), l'étude relative aux parcours résidentiels (2022), l'évaluation d'impact sur la Santé du projet de revitalisation (2022).

La ville compte 10 629 habitants en 2018. Elle connaît depuis un certain temps une décroissance démographique (-406 entre 2008 et 2013), cependant cette décroissance sur des chiffres très récents (2013-2018) tend à ralentir.

Il convient cependant de noter que la ville d'Oloron Sainte-Marie est pleine de ressources et de levier pour bâtir un projet de revitalisation : Espace Jéliote classé scène nationale de la Marionnette, des industries implantées sur le territoire et connues internationalement (Laulhère, Lindt, Safran), des savoir-faire culinaires locaux singuliers (championnat du monde de garbure, Russe).

A/ « Oloron Demain » : Faire le choix du cœur de ville pour (re)vivre

OPAH-RU, E+C- Confluence, OPAH-RU, quadrilatère commercial de l'étude SCET : conforter les dynamiques engagées

Du constat ...

Consciente des enjeux de revitalisation et de réinvestissement des quartiers historiques de la ville, la commune a engagé plusieurs démarches. Oloron Sainte-Marie s'est engagée avec ambition sur les questions des transitions environnementale et énergétique au travers de la labellisation Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, quartier d'expérimental « E+C-Onfluence », et à la définition d'un projet de Massification de la Rénovation énergétique des logements à l'échelle du Quartier d'autre part (MARQ). Une OPAH-RU (2019-2024) a été engagée sur le centre ancien. Le plan de référence des espaces publics a mis en évidence un espace de projet concentrant des enjeux de revalorisation des espaces publics et d'intégration des mobilités douces. L'analyse menée sur le commerce fait apparaître un enjeu fort de structuration d'un parcours marchand sur l'espace stratégique du « quadrilatère central ».

La question du logement à Oloron est importante puisque l'offre résidentielle dessert tout le territoire du Haut-Béarn. L'offre résidentielle à Oloron Sainte-Marie mérite d'être retravaillée et réorientée puisque la ville est constituée à 60% par des ménages de 1 à 2 personnes (2018), alors que le parc des T1-T2 ne représente que 17% des logements contre 40% de T5 ou plus. Au sein du périmètre OPAH-RU, 15% des logements sont vacants, vacance qui tend cependant à diminuer au regard des chiffres récents (2013-2018). Le quartier Notre-Dame, notamment, concentre des handicaps: plusieurs îlots prioritaires identifiés à l'OPAH-RU, très fort enjeu de rénovation énergétique mis en évidence par le projet MARQ, population vieillissante, ménages isolés et précaires. Ce quartier nécessite un investissement fort de la collectivité.

Le diagnostic commercial réalisé en 2016 par la SCET met en exergue que l'offre commerciale est puissante et variée mais polarisée sur la périphérie au détriment du centre-ville. Du fait de la situation polycentrique de la ville, le commerce souffre de l'absence d'un parcours marchand identifié et structuré. La structuration de ce parcours marchand passe par l'offre de locaux commerciaux adaptés à la demande, mais aussi par des espaces publics qualitatifs accompagnant la déambulation commerciale. L'étude identifie le quadrilatère « Barthou-Justice » comme support pour structurer un parcours marchand.

Aux actions ...

Les périmètres d'intervention existants dessinent un périmètre global d'intervention, que le comité de projet a choisi de conserver et de prioriser pour porter un projet transversal et ciblé de revitalisation, qui s'appuie sur les démarches engagées et les éléments de connaissance disponibles. Les actions validées ou proposées dans chacune de ces démarches seront confortées pour confirmer la dynamique de revitalisation enclenchée : **Renforcer l'animation de l'OPAH-RU et faire sortir des opérations prévues sur les îlots prioritaires, s'appuyer sur le projet E+C-Onfluence pour faire de la transition énergétique un axe transversal du projet, mettre en œuvre les pistes d'actions proposées par l'étude SCET et asseoir le quadrilatère Barthou-Justice comme espace commercial central.**

B/ Créer du lien (physique-social) entre les centralités oloronaises

Requalifier les espaces publics, hiérarchiser et structurer une offre de mobilités pour tous

Du constat ...

Oloron Sainte-Marie est une ville mais surtout une addition de grands quartiers. En effet, la ville s'est développée successivement : antiquité (Sainte-Marie et Sainte-Croix), Moyen-âge (Notre-Dame), période classique (la ville hors les murs et les faubourgs), période moderne et début période contemporaine (quartier de la gare, jardin public, rues adoue, Jéliote, Barthou).

Le plan de référence des espaces publics met en évidence une forte hétérogénéité dans le traitement des espaces publics et une lecture difficile de l'armature urbaine « polycentrique » d'Oloron Sainte-Marie. Ces espaces sont également très peu adaptés aux mobilités actives et posent des problèmes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. L'aménagement très minéral doit être interrogé pour adapter les espaces publics au réchauffement climatique et limiter les îlots de chaleur. La ville d'Oloron Sainte-Marie dans le cadre de sa labellisation « trois fleurs », intègre la question des aménagements paysagers pour en faire des corridors de biodiversité et pour qu'ils participent aussi de la bonne santé en ville. Elle poursuit depuis quelques années une politique volontariste en matière de mobilités actives et collectives comme en témoignent la mise en place de location de vélos à assistance électrique, la navette urbaine et ses trois lignes, le schéma directeur cyclable, le dispositif Rezo-Pouce et la gare d'Oloron Sainte-Marie qui fonctionne comme un pôle d'échanges multimodal (arrêt navette, station libre-service de vélos à assistance électrique, bornes de recharge pour les voitures électriques). La ville doit cependant travailler à la hiérarchisation de son réseau viaire et à la signalisation de ses poches de stationnements conséquentes mais non identifiées.

Aux actions ...

Requalifier les espaces publics structurants et repenser les mobilités, offrir un lieu d'animation

intergénérationnel, réinvestir le quartier Notre-Dame.

Co-construire une politique patrimoniale

Du constat ...

La ville d'Oloron Sainte-Marie est également caractérisée par son patrimoine architectural et paysager, sanctuarisé par une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine, valant Site Patrimonial Remarquable. La valeur patrimoniale de la ville s'articule aussi autour de la cathédrale Sainte-Marie, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des chemins de Compostelle.

Le patrimoine à Oloron Sainte-Marie, ce sont les parcs et jardins publics mais aussi les nombreux privés qui favorisent la biodiversité en ville : de grands parcs et jardins aux ambiances contrastées mais qui mériteraient une réflexion et plus d'usages, les berges des gaves encore trop délaissées, quelques alignements d'arbres et très peu d'espaces verts dans les rues.

Le quartier de la Confluence a été pensé dès l'origine autour des équipements de la médiathèque intercommunale et du centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP).

Malgré des espaces et un site de très grande qualité, le quartier reste peu investi par les habitants.

1/ les activités se déroulent dans les équipements, et à la marge dans l'espace public aménagé ;

2/ la visibilité du site, vu comme une impasse, est réduite, et la signalétique des équipements est quasi inexistante ;

3/ pourtant il existe des perspectives très intéressantes de mobilités douces (passerelles reliant le jardin public à la Mairie).

Il faut redonner aux publics de la lisibilité quant aux offres de ce quartier sur le rôle et les activités du CIAP, à réinterroger dans le cadre du renouvellement du label Pays d'Art et d'Histoire.

L'enjeu serait de profiter du projet de revitalisation et de la création d'un espace intergénérationnel et jeunesse à proximité (cf. § ci-après), pour repositionner le quartier et ses usages (en lien avec les équipements présents), pour en faire un lieu de confluence pour la ville et son territoire.

Aux actions ...

Repositionner le quartier Confluence et le CIAP.

Développer un espace intergénérationnel et jeunesse en centre-ville

Du constat ...

La ville d'Oloron Sainte-Marie a acquis par portage de l'Etablissement Public Foncier Local en 2015 une friche commerciale stratégiquement située pour le centre-ville. Cette dernière fait un peu plus de 1700 mètres carrés et son positionnement géographique ainsi que son architecture lui permettent de faire du lien entre les quartiers Notre-Dame, Confluence et celui du jardin public. Les élu.e.s ambitionnent d'y réaliser un « lieu d'animation intergénérationnel et jeunesse en centre-ville » et de co-construire les contenus du site avec les futurs usagers. A savoir qu'à ce jour, il n'existe pas d'espace couvert et dédié aux jeunes dans le centre-ville.

Aux actions ...

Offrir un espace intergénérationnel et jeunesse en plein centre-ville, sur le site de la friche.

Article 4 – Le plan d’action

Le plan d’action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste de projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l’ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d’action sont examinées et validées au fil de l’eau par le comité de projet, sans nécessité d’avenant de la présente convention.

Fiches actions annexées à la présente convention.

4.1 Les actions communautaires

1/ S'appuyer sur notre fonctionnement territorial pour adapter notre réponse aux besoins de toutes les populations

ORIENTATIONS	ACTIONS
S'appuyer sur notre fonctionnement territorial pour adapter notre réponse aux besoins de toutes les populations	➤ Identifier les enjeux de revitalisation de chaque polarité d'équilibre et définir un plan d'action et intégrer par voie d'avenant les secteurs d'intervention ORT pertinents
	➤ FICHE PROJET Dégager du temps d'ingénierie / aide à l'ingénierie pour piloter et animer les projets de revitalisation du territoire et des polarités d'équilibre

ORIENTATIONS	ACTIONS
Consolider le maillage de l'offre commerciale et de service pour tous et adaptés aux évolutions des modes de vie	➤ Lancement d'une action collective de proximité pour renforcer les offres commerciales et artisanales sur l'ensemble des polarités
Développer un bouquet de mobilités viable et solidaire : entre la polarité principale et les polarités d'équilibre, entre les polarités d'équilibre et les cœurs de villages	➤ Elaboration d'un plan de mobilité simplifié pour mieux structurer l'offre vers les polarités de services et développer des mobilités alternatives à la voiture individuelle.
Dans les polarités et les cœurs de villages, encourager et faciliter les déplacements par la mobilité active	➤ FICHE PROJET Création d'un réseau d'itinéraires cyclables
Agir pour la réhabilitation du parc de logements et répondre par une offre soucieuse des parcours résidentiels (jeunes ménages, seniors, publics spécifiques)	➤ Inscrire durablement l'appui du territoire à la réhabilitation thermique des logements
	➤ Mobiliser le parc de logements existants et encourager son adaptation au travers du PIG bien chez-soi 3
	➤ Structurer une politique habitat pour répondre aux parcours résidentiels

2/ Développer notre attractivité en s'appuyant sur nos patrimoines culturels, naturels et historiques

ORIENTATIONS	ACTIONS
Respecter la diversité des lieux dans leurs formes urbaines et architecturales	➤ Développer une politique d'aménagement patrimoniale via et grâce au renouvellement du label pays d'art et d'histoire
Lier approche patrimoniale et adaptation aux défis contemporains et aux évolutions des modes de vies	➤ PROJET Lancement d'une étude-action, « habiter en Haut-Béarn / à Oloron Sainte-Marie au 21 ^{ème} siècle » pour concilier patrimoine et adaptation du bâti historique aux évolutions des modes de vie et au réchauffement climatique.

4.2 Les actions communales

La définition d'un secteur d'intervention à Oloron Sainte-Marie

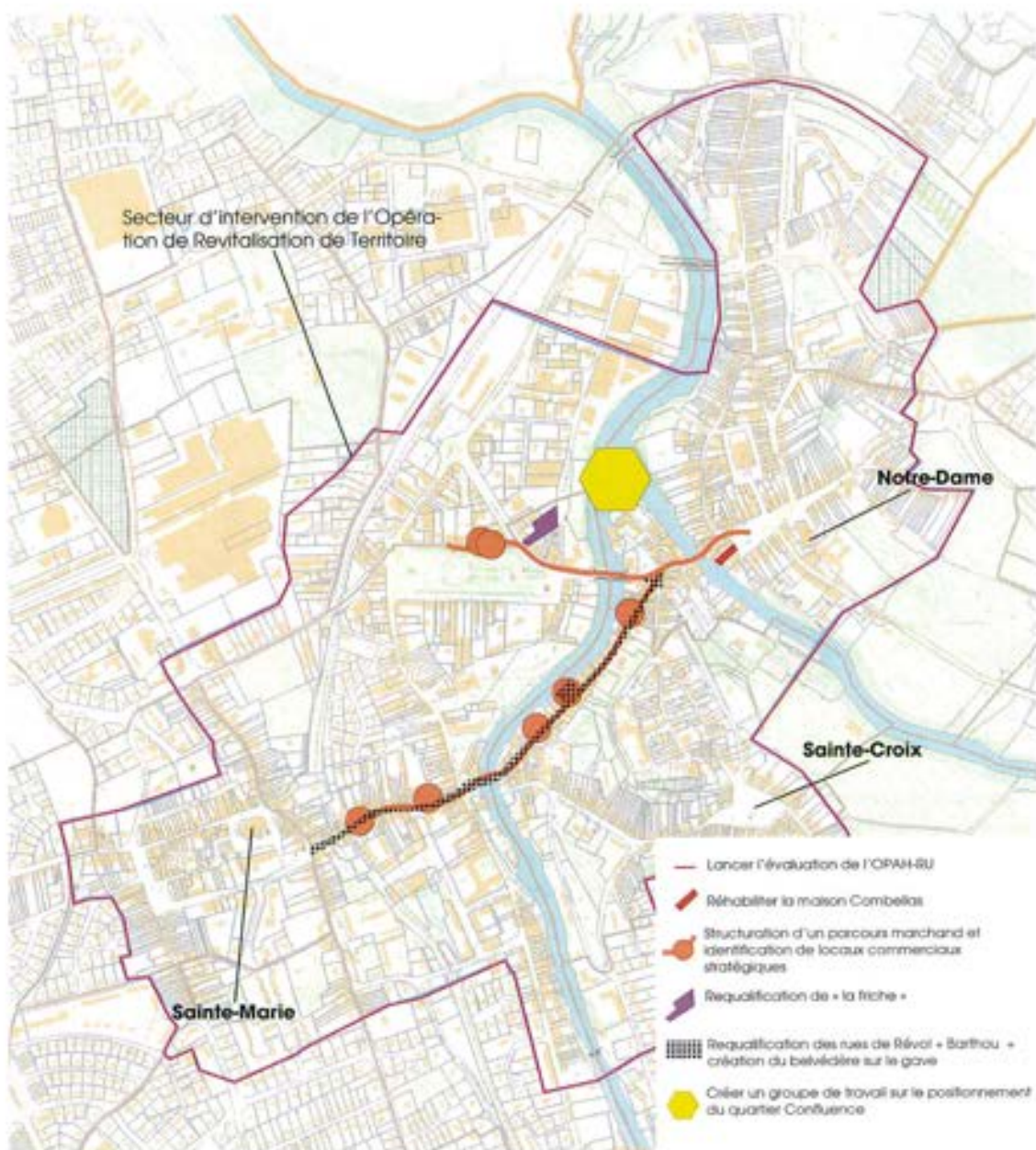
Que veut dire « revitaliser Oloron Sainte-Marie » ?

La revitalisation d'Oloron Sainte-Marie est envisagée à l'appui d'une urbanisation maîtrisée et de l'animation de son cœur de ville, notamment pour répondre à des modes de vie de proximité, favorisés par un aménagement des espaces publics adaptés à toutes les populations ainsi qu'aux modes actifs. La revitalisation d'Oloron Sainte-Marie, c'est également la capacité de la commune à desservir la population Haut-Béarnaise par des équipements et des services diversifiés, pour répondre à des besoins quotidiens, hebdomadaires et plus spécifiques. La ville doit être en capacité d'accueillir de jeunes ménages et devra veiller à disposer d'une offre suffisante de logements dignes et d'urgence pour répondre aux besoins des plus précaires et aux accidents de la vie. Miser sur le centre-ville consiste à agir sur le commerce en centre-ville. En d'autres termes, « revitaliser Oloron Sainte-Marie », consiste à retourner au « cœur » de la ville pour répondre aux enjeux actuels des transitions comportementale, environnementale, climatique ... Il s'agit de (re)penser les modes de faire de la ville d'Oloron Sainte-Marie pour aujourd'hui et surtout pour demain. Oloron Demain !



Cet espace concentre les enjeux de requalification et d'adaptation de l'habitat ancien (il intègre la totalité du périmètre de l'OPAH-RU 2019-2024 et du projet Marq), les espaces publics structurants pour la ville (plan de référence des espaces publics), les enjeux de liaison entre les quartiers de la ville et de développement des mobilités douces, les espaces de vie majeurs que la collectivité souhaite conforter (Remazeilles, Confluence, CIAP) et l'axe commercial structurant du centre-ville (Barthou-Justice).

A/ « Oloron Demain » : Faire le choix du cœur de ville pour une ville des transitions



UN CŒUR DE VILLE A HABITER

ORIENTATIONS	ACTIONS
Remobiliser les logements pour répondre aux besoins des ménages (OPAH-RU)	➤ Lancer l'évaluation de l'OPAH-RU pour évaluer ses effets et anticiper les suites à donner au dispositif
	➤ Réhabiliter la Maison Combellas et proposer un produit de logements locatifs adaptés aux jeunes ménages et aux personnes vieillissantes
	➤ Maintenir l'opération façades

ORIENTATIONS	ACTIONS
Maintenir les services publics pour répondre aux besoins des populations Oloronaises / Haut-Béarnaises	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Fiche projet</i> Maintenir les services publics

UN CŒUR DE VILLE DURABLE

ORIENTATIONS	ACTIONS
Faire de la transition énergétique une notion transversale du projet de revitalisation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Fiche projet</i> Mettre en place un projet de recherche-action pour traduire la feuille de route MARQ de façon opérationnelle
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Fiche projet</i> Mise en place d'un réseau de chaleur urbain entre Oloron Sainte-Marie et Bidos

UN CŒUR DE VIVRE A OU POUR VIVRE

ORIENTATIONS	ACTIONS
Développer un parcours marchand et identification de locaux commerciaux stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Structuration d'un parcours marchand et identification de locaux commerciaux stratégiques dans le quadrilatère central

UN CŒUR DE VILLE QUI EXPERIMENTE ET INNOVE

ORIENTATIONS	ACTION
Développer un lieu d'animation intergénérationnel et jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Requalification de la friche Sésame-Remazeilles et co-construction du contenu avec la population

UN CŒUR DE VILLE ET DES ESPACES PUBLICS FAVORABLES A LA SANTE

ORIENTATIONS	ACTIONS
Requalifier les espaces publics, hiérarchiser et structurer une offre de mobilités pour tous	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Requalification de la rue Louis-Barthou et création d'un belvédère ouvert sur le gave
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Requalification de la rue de Révol
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Fiche projet</i> Mettre en œuvre le plan de référence des espaces publics et Requalifier dans un premier temps le quartier Notre-Dame.

UN CŒUR DE VILLE QUI RACONTE SON PATRIMOINE

ORIENTATIONS	ACTION
Co-construire et promouvoir une politique patrimoniale, en s'appuyant sur le quartier Confluence	➤ Créer un groupe de travail sur le positionnement du quartier Confluence et de ses équipements visant à le repositionner pour en faire une « porte d'entrée » sur les questions patrimoniales

UN CŒUR DE VILLE QUI SE CO-CONSTRUIT

ORIENTATIONS	ACTION
Co-construire avec la population les projets du centre-ville	➤ Maintenir le budget participatif annuel pour favoriser l'émergence de projets de proximité partagés.

4.3. Projets en maturation

Des projets de niveaux de maturité différents sont listés dans le plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs de la convention, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces projets sont à retrouver en annexe avec la mention « projet ».

Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : partenaires financiers (FANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation de la convention) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan de la convention. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à cette convention.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, la commune d'Oloron Sainte-Marie assume son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

La commune d'Oloron Sainte-Marie, la communauté de communes du Haut-Béarn, signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires de la convention (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

La commune centre a recruté une cheffe de projet PVD, responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

Elle pourra s'appuyer, au niveau de la Communauté de Communes sur une ingénierie (habitat, économie, patrimoine, environnement...) structurée autour d'un pilote et référent technique qui assurera le lien entre la ville-centre, les polarités d'équilibre et l'ensemble des partenaires de la convention.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de

projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.....

- De plus, la Caisse des dépôts, établissement public financier à caractère spécial, peut intervenir via sa direction de la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés

6.4. Engagements de la Région Nouvelle-Aquitaine

La Région Nouvelle-Aquitaine a adopté une politique et des mesures spécifiques en faveur de la revitalisation des centres-bourgs et sera partenaire du projet global dans le cadre ses dispositifs, de ses processus de contractualisation et de ses modes de soutien aux opérations (contrat de territoire, convention cadre revitalisation centres villes/bourgs – politiques sectorielles).

6.4. Engagements du département des Pyrénées-Atlantiques

En tant que chef de file des solidarités territoriales, le Département observe les dynamiques territoriales à l'œuvre et partage le constat de la nécessité de renforcer les centres-bourgs qui font face à des

difficultés réelles et qui constituent les clefs de voûte de l'armature territoriale qui maillent et irriguent nos territoires. La revitalisation des centres-bourgs constitue un enjeu de développement et d'aménagement équilibré du territoire départemental.

Le programme PVD réunit les conditions pour travailler politiquement, techniquement et financièrement les stratégies de revitalisation des territoires lauréats. Le Département des Pyrénées-Atlantiques souhaite, ainsi, se positionner comme un partenaire à part entière du programme PVD, en mobilisant ses ressources aux côtés de collectivités engagées.

Le Département des Pyrénées-Atlantiques s'engage à mobiliser les moyens humains nécessaires pour suivre et accompagner le pilotage du projet de revitalisation, à mobiliser son ingénierie interne selon les besoins exprimés et à déployer ses outils satellites experts du renouvellement urbain.

Le Département des Pyrénées-Atlantiques s'engage à apporter son concours aux actions visées par le programme et à étudier d'éventuelles mobilisations financières compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention qu'il aurait préalablement approuvés dans le cadre de ces instances décisionnaires.

Le Département s'engage à participer à la gouvernance locale et départementale du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets déployés dans ce cadre.

6.6. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.7. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre. Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

Le modèle de maquette financière figure en annexe 4.

La maquette financière récapitule les engagements des signataires de la convention sur la période contractuelle, et valorise les engagements financiers des partenaires, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;

- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du programme ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 7 – Gouvernance de l'ORT

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie, sous forme d'un comité de projet.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique.

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (Inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

La cheffe de projet PVD désignée alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Le comité de projet est présidé par Monsieur le Maire d'Oloron Sainte-Marie et Président de la Communauté de Communes du Haut-Béarn. Le Président peut être appuyé par les élu.e.s et les services communaux et intercommunaux de son choix.

L'Etat représenté par le Préfet de département et/ou le « référent départemental de l'Etat » désigné par le Préfet y participent nécessairement.

Les partenaires financiers sont également associés et représentés par :

- L'Agence Nationale de l'Habitat,
- La Région Nouvelle-Aquitaine,

- Le Département des Pyrénées-Atlantiques.
- La Banque des Territoires.

Le comité de projet peut être élargi en fonction des thématiques abordées, et des experts pourront être conviés tels que :

- L'Architecte des bâtiments de France,
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- La Chambre de Commerce et d'Industrie,
- L'établissement Public Foncier Local,
- L'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées,
- Le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement 64,
- Le Pays d'Art et d'Histoire des Pyrénées-Béarnaises,
- La Société d'équipement des Pays de l'Adour,
- Domofrance,
- La Société d'équipements des Pays de l'Adour,
- La société publique locale des Pyrénées-Atlantiques (SPL),
- ...

Article 8 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par la cheffe de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

La cheffe de projet mettra en place un comité de suivi technique, dont la composition comprendra à minima la CCHB, la ville d'Oloron Sainte-Marie, l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques. Ce comité de suivi technique pourra être ouvert en fonction des thématiques abordées à d'autres structures partenaires et il se réunira à minima 3 fois / an. Ce comité de suivi technique permettra de suivre la mise en œuvre du projet, de discuter des cahiers des charges, etc.

Article 9 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Orientation : S'appuyer sur notre fonctionnement territorial pour adapter notre réponse aux besoins de toutes les populations

Indicateur	Référence	Objectif
Réalisation de feuilles de route pour	1 feuille pour Oloron Sainte-	Conforter / renforcer les polarités

traduire les projets de revitalisation des polarités	Marie	de services du territoire
Nombre Aides ACP pour renforcer les offres commerciales / artisanales dans les polarités + évolution positive du nombre de commerces dans les cœurs de ville + diversification de l'offre commerciale dans les cœurs de ville	0	Conforter / renforcer l'offre de commerces dans les polarités
Itinéraires déployés alternatifs à la voiture individuelle entre/dans les polarités	1 TAD en vallée d'Aspe, 3 lignes Oloron, 4 stations VAE	Offrir la possibilité de se déplacer autrement qu'en voiture individuelle vers / dans les polarités
Nombre de logements réhabilités dans les polarités après ORT	0	Remobiliser les logements pour donner la possibilité aux ménages de réinvestir les polarités
Nombre de logements sortis de la vacance dans les secteurs d'intervention	0	Remobiliser les logements vacants pour donner la possibilité aux ménages de réinvestir les polarités

Orientation : Développer notre attractivité en s'appuyant sur nos patrimoines culturels, naturels et historiques

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre de réhabilitation de construction, de requalification d'espaces publics menés en partenariats avec le Pays d'Art et d'Histoire	0	Faire du label Pays d'Art et d'Histoire un outil de revitalisation des polarités

Orientation : « Oloron demain » : Faire le choix du cœur de ville pour une ville des transitions

Indicateur	Référence	Objectif
Evolution du nombre de logements vacants + résorption de friches	964 (2018)	Diminuer la vacance dans le centre-ville d'Oloron
Nombre de cellules commerciales réhabilitées	0	Offrir en centre-ville une offre commerciale adaptée à la demande + diminuer la vacance commerciale
Ouverture de la friche Remazeilles	0	Créer un lieu d'animation en centre-ville
Requalification des rues de Révol et Barthou en respectant les recommandations formulées dans l'Évaluation d'Impact sur la Santé	0	Réaliser des espaces publics favorables aux mobilités actives et à la santé en ville

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche

action en annexe 2.

Article 10 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en les faisant figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée de la convention et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La/les commune(s) sont invitées à faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'État s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature de la présente convention pour une durée de 5 ans.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 12 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 13 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 14 - Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Pau à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

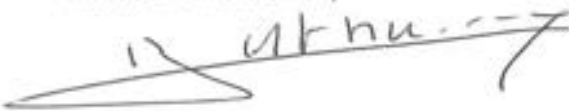
En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Pau.

Signé à Oloron Sainte-Marie, le 10 novembre 2022, en 5 exemplaires

Pour la Commune d'Oloron Sainte-Marie

Le Maire,

Monsieur Bernard Uthurry



Pour la Communauté de Communes du Haut-Béarn

Le Vice-Président,

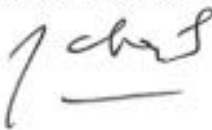
Monsieur Jean-Luc Estournès



Pour l'Etat

Le Préfet,

Monsieur Julien Charles



Pour l'ANAH

Le Préfet,

Monsieur Julien Charles



Pour le Département des Pyrénées-Atlantiques

Le Président,

Monsieur Jean-Jacques Lasserre



Sommaire des annexes

Annexe 1 –Fiches actions / projets

Annexe 2 –Présentation du ou des périmètres des secteurs d'intervention de ORT

Annexe 3 – Projet de territoire validé lors des comités de projet

Annexe 4 – Maquette financière

Annexe 5 – Contrat de Relance et de Transition Energétique – CCHB –décembre 2021

Annexe 6 – Plan de Référence des espaces publics d'Oloron Sainte-Marie - 2019

Annexe 1 – Fiches action / projet

FICHE ACTION N° 1.1

Identifier les enjeux de revitalisation de chaque polarité d'équilibre et définir un plan d'action et intégrer par voie d'avenant les secteurs d'intervention ORT pertinents

Orientation stratégique	S'appuyer sur notre fonctionnement territorial pour adapter notre réponse aux besoins de toutes les populations
Action nom	Identifier les enjeux de revitalisation de chaque polarité d'équilibre et définir un plan d'action et intégrer par voie d'avenant les secteurs d'intervention ORT pertinents
Action n°	1
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie d'Oloron Sainte-Marie
Description de l'action	<p>Contexte:</p> <p>La Communauté de Communes du Haut-Béarn a travaillé sur son projet de territoire « EN DAVAN co-construisons le Haut-Béarn 2040 », qui sera transcrit juridiquement pas un Schéma de Cohérence Territoriale (2019) et un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (2021).</p> <p>Oloron Sainte-Marie est identifiée comme polarité principale et son rôle est de desservir en services l'intégralité du territoire de la CCHB.</p> <p>Accous/Bedous, Arette/Aramits, Ogeu-les-Bains, Lasseube, sont identifiées comme des polarités dites « d'équilibre ». Ces centralités desservent en services plus quotidiens les différentes vallées d'Aspe, de Barétous et de l'Escou ainsi que les coteaux du Jurançonnais.</p> <p>Éléments issus des entretiens avec les communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lasseube : accompagner la dynamique <ul style="list-style-type: none"> - Commerces : Réintégrer des commerces de bouche et anticiper les départs à la retraite, - Espace public : Réalisation d'un plan guide (étude Lavigne), - Santé : Anticiper les départs à la retraite des Médecins, - Transition énergétique : Besoin d'un appui en accompagnement technique sur la question des transitions (changement éclairage public, financements possibles), - Logements : Manque de logements locatifs et problème de gestion des logements communaux. - Foncier : La commune est en pleine constitution de réserves foncières sur le centre bourg. • Bedous/Accous <ul style="list-style-type: none"> - Logement : Etude en cours sur la connaissance du parc de logements en vallée d'Aspe. Problématique concernant l'explosion des résidences secondaires. Les communes auront une connaissance fine à la parcelle de l'état des constructions, de leurs occupations et de leurs occupants. Les communes sont relativement dépourvues en matière de connaissance dédiée à la fiscalité et elles pensent qu'il pourrait être stratégique d'avoir une stratégie fiscale unifiée. <p>Accous : Réalisation d'un plan guide avec la mise en œuvre d'une</p>



	<p>stratégie foncière. L'objectif est de diversifier l'offre commerciale mais aussi d'avoir une offre culturelle complémentaire de la ville d'Oloron Sainte-Marie. Sur le Tourisme, la commune souhaite travailler sur le stationnement mais aussi sur la réhabilitation de l'accrobranche.</p> <p>Bedous : a des études diverses en matière d'espaces publics, de mobilités.</p> <p>Besoins : Une porte d'entrée et de l'animation pour que les communes se fassent accompagner sur des ingénieries financière et opérationnelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ogeu-les-Bains <p>Santé : Départ à la retraite du médecin en recherche d'une reprise. Constat : Vieillesse de la population, omniprésence d'un parc de logement autour de la propriété occupante, 1 logement communal. Volonté d'attirer de nouvelles populations. Foncier : Rachat par l'EPFL d'une parcelle pour y réaliser une opération de logements locatifs. Espace public : en réflexion avec le CAUE64 pour requalifier certains espaces publics (City Stade). Commerces : Transmission du restaurant du centre bourg + maintien d'un relais Poste. Mobilités : volonté d'être connecté à la piste cyclable de Buzy pour raccrocher Oloron Sainte-Marie. Vie sociale : Les communes de Buzlet, Herrère et Ogeu-les-Bains réfléchissent ensemble pour la création d'un Espace de Vie Sociale. Elles sont à la recherche d'un foncier. Equipement public : Réhabilitation de la salle polyvalente pour y faire une salle de concert – spectacle + une cuisine. Volonté d'être un relais local de l'espace Jéliote.</p> <p>Le comment de l'action:</p> <p>La Communauté de Communes du Haut-Béarn grâce à une Ingénierie (habitat, économie, patrimoine, environnement...) structurée autour d'un pilote et référent technique qui assure le lien, entre la ville-centre et les polarités supports et l'ensemble des partenaires existants. Ainsi, cette ingénierie accompagnera la cheffe de projet PVD pour vérifier l'opportunité de décliner des secteurs d'intervention sur les polarités.</p> <p>Finalité:</p> <p>Décliner des actions opérationnelles pour conforter les polarités de la Communauté de Communes et permettre d'y maintenir une offre de services, de commerces et de logements adaptés à la demande résidentielle.</p>
Partenaires	<p>ANCT – ANAH – Banque des Territoires - Région Nouvelle-Aquitaine – Département 64 – Communauté de Communes du Haut-Béarn</p> <p>L'EPCI va au mois de Septembre voir comment la cheffe de projet PVD peut être appuyée pour vérifier l'opportunité de décliner des secteurs d'intervention sur les polarités .</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Suite aux diagnostics effectués sur les polarités des compléments d'études pourront être nécessaires, par exemple de type « plan guide » (nomination des études et identification des coûts non réalisés aujourd'hui).</p>
Plan de financement prévisionnel /	A venir

définitif	
Calendrier	Septembre 2022 : Identification du référent technique à la CCHB. Octobre 2022 – Octobre 2023 : Identification des projets de revitalisation et définition des plans d'action des projets de revitalisation. Octobre 2023 : Modification éventuelle de la convention ORT pour intégrer les secteurs d'intervention.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	AMi Centre-Bourg / Contrat de Relance et de Transition Energétique
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de polarités couvertes par un diagnostic. - Nombre de communes couvertes par un plan d'action
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permet de poursuivre une politique de revitalisation sur l'intégralité des polarités d'équilibre et par conséquent, par des actions opérationnelles, de participer au maintien de ces polarités rendant des services aux populations Haut-Béarnaises.
Annexes	Délibérations communales si réalisation de Secteurs d'intervention.

FICHE ACTION N° A VENIR 1.2

Dégager du temps d'ingénierie / aide à l'ingénierie pour piloter et animer les projets de revitalisation du territoire et des polarités d'équilibre

Orientation stratégique	S'appuyer sur notre fonctionnement territorial pour adapter notre réponse aux besoins de toutes les populations
Action nom	Aide à l'ingénierie pour animer et piloter l'ORT multisites
Action n°	PROJET
Statut	2
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCHB en lien avec la cheffe de projet PVD
Description de l'action	<p>Les collectivités se sont engagées à étudier l'opportunité de décliner des secteurs d'intervention sur les polarités dites « d'équilibre ».</p> <p>Il conviendra d'animer et de piloter ces secteurs d'intervention. La 1^{ère} année de « Petites Villes de Demain » met en exergue que l'animation des projets de revitalisation ne se fait qu'avec un travail poussé sur le terrain particulièrement, pour présenter et associer l'ensemble des partenaires et la population.</p> <p>Cette aide à l'ingénierie pourrait se faire dans un premier temps en interne en s'appuyant sur l'ensemble des compétences existantes pilotées par un référent au sein de la CCHB qui travaillerait en étroite collaboration avec la cheffe de projet PVD.</p> <p>Un renforcement en ingénierie pourrait être envisagé dans un second temps.</p>
Partenaires	CCHB Bedous, Accous, Lasseube, Ogeu-les-Bains. ANAH Banque des territoires Région Nouvelle-Aquitaine Département (Démarche Fénicis)
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	AMi Centre-Bourg / CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Animation et pilotage des actions pour donner du sens et du corps aux polarités identifiées dans l'armature de territoire
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.3

Lancement d'une action collective de proximité pour renforcer les offres commerciales et artisanales sur l'ensemble des polarités

Orientation stratégique	Consolider le maillage de l'offre commerciale et de service pour tous adaptés aux évolutions des modes de vie
Action nom	Lancement d'une action collective de proximité pour renforcer les offres commerciales et artisanales sur l'ensemble des polarités
Action n°	3
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Haut-Béarn, Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, Communauté de Communes du Pays de Nay (territoire de contractualisation de la Région Nouvelle-Aquitaine) <i>Collectivité Cheffe de file à définir</i>
Description de l'action	<p>Contexte:</p> <p>Le diagnostic fait apparaître des polarités d'offres de services publics, commerciaux et artisanaux structurantes pour le territoire de la Communauté de Communes du Haut-Béarn. Cependant, ces polarités pourraient ne plus jouer leur rôle dans le temps car ces services sont fragiles (question de la transmission).</p> <p>Le comment de l'action:</p> <p>L'action collective a pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - promouvoir une offre de proximité qui réponde à l'évolution des attentes des consommateurs, en utilisant par exemple des outils du numérique ; - promouvoir une offre de proximité qui s'inscrive dans une stratégie commune et des partenariats avec les acteurs concernés par la vie sur le territoire ; - préserver le savoir-faire des TPE des secteurs du commerce, de l'artisanat et des services et donner à celles-ci les moyens de se moderniser et de se développer, via notamment des technologies numériques ; - favoriser la redynamisation des territoires, ruraux et urbains particulièrement marqués par la dévitalisation commerciale. - Accompagner les porteurs de projets dans la dynamique de relance économique liée au Covid 19. <p>Cet accompagnement est réalisé en 2 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Phase 1 : diagnostic stratégique quantitatif et qualitatif. <p>L'objectif de ce diagnostic sera d'identifier les secteurs d'activités clés et</p>

	<p>prioritaires pour le développement du territoire (secteurs fragilisés, émergents, vecteurs d'emplois...). Il devra également permettre de cibler les secteurs géographiques prioritaires.</p> <p>Ce diagnostic devra comprendre plusieurs échelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un portrait du tissu économique de proximité de l'ensemble du territoire de projet Ossau-Pays de Nay-Haut Béarn, - Un portrait de chaque EPCI du territoire de projet, - Un zoom sur les centralités du territoire : Oloron et polarités support <ul style="list-style-type: none"> • Phase 2 : plan d'actions. <p>A partir du diagnostic stratégique quantitatif et qualitatif, un plan d'actions sera proposé qui comprendra notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un programme d'aides directes aux entreprises permettant de soutenir les investissements productifs et immobiliers. Ce programme d'aides sera élaboré à partir de l'identification et de la qualification des projets d'investissement des entreprises (voir diagnostic qualitatif), en croisant une approche par filière et une approche spatiale. Ce programme d'aides directes devra notamment comprendre des préconisations quant aux entreprises-cibles, quant aux types d'aides envisagées et leurs niveaux... - Des propositions quant aux bilans-conseils préalables aux aides directes, - Des actions de soutien à la transmission-reprise des entreprises, - Des actions de soutien au recrutement au sein des entreprises, - Des actions de soutien à la transformation numérique, - Des actions de soutien à la transition énergétique et écologique, - Des actions collectives en lien avec les priorités retenues (pour accentuer les collaborations entre entreprises du territoire par exemple). - de faire émerger un réseau d'acteurs à l'échelle locale. <p>Le cas échéant, ce plan d'actions devra s'attacher à la revitalisation des centres-bourgs en intégrant les aspects habitat, commerces, espaces publics, mobilités douces, équipements publics...</p> <p>Finalité: Par des aides directes aux commerçants/artisans, l'objectif est de consolider le maillage des offres commerciales et de services pour tous avec une stratégie adaptée pour le territoire.</p>
Partenaires	La Région Nouvelle-Aquitaine (OK) CCHB, CCVO, CCPN (Cheffe de file à définir pour Septembre 2022).
Dépenses prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic : 30 000 euros HT - Bilan conseil : 1 500 € bilan conseil - Aides directes / collectivité : maximum 75 000€ dossier - Actions collectives : 100 000€ max pour les collectivités / dossier; 20 000€ pour les clubs d'entreprises et les associations/dossiers - Ingénierie (ETP sur l'ensemble du territoire de contractualisation) : 50 000 € max (avec charges)
Plan de financement prévisionnel /	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic : 50% pris en charge par la Région Nouvelle-

définitif	<p>Aquitaine.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bilan conseil : 50% • Aides directes 30 % (1e@territoire/1e@Région) • Actions collectives : 40% (1e@territoire/1e@Région) • Ingénierie : 50%
Calendrier	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	AMI Centre-Bourg / Contrat de Territoire Région Nouvelle-Aquitaine Politique contractuelle régionale
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre d'opérations collectives menées (dont dans communes ORT)</p> <p>Nombre d'entreprises aidées (dont dans communes ORT)</p> <p>Montant et nature des investissements réalisés par l'entreprise</p> <p>Nombre d'emplois créés</p> <p>Évolution du nombre d'entreprises commerciales et artisanales sur le territoire entre le début et la fin de l'opération (dont dans les communes ORT)</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Les diverses polarités sont structurantes car elles permettent de rendre à la population des services commerciaux et artisanaux. Les aides directes aux TPE permettront de maintenir cette offre dans les polarités. Ces offres commerciales et artisanales participent de l'attractivité de ces zones géographiques et s'en trouvent donc consolidées.
Annexes	Délibération des collectivités bénéficiaires

FICHE ACTION N° 1.4

Elaboration d'un plan de mobilité simplifié pour mieux structurer l'offre vers les polarités de services et développer des mobilités alternatives à la voiture individuelle

Orientation stratégique	Développer un bouquet de mobilités viable et solidaire : des villages aux polarités et entre la polarité principale et les polarités d'équilibre
Action nom	Elaboration d'un plan de mobilité simplifié pour mieux structurer l'offre vers les polarités de services et développer des mobilités alternatives à la voiture individuelle
Action n°	4
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Haut-Béarn
Description de l'action	<p>Contexte: La Communauté de Communes du Haut-Béarn a pris, en application de la Loi d'Orientation des Mobilités, la compétence en devenant autorité organisatrice de la mobilité (AOM), à compter du 1er juillet 2021. La ville d'Oloron Sainte Marie était auparavant AOM sur son périmètre de transport urbain et percevait, à ce titre, le versement mobilité (VM). Cette compétence et ses ressources sont désormais transférées à la communauté des communes sur un territoire beaucoup plus large, puisqu'il s'étend géographiquement jusqu'à la frontière avec l'Espagne, au fond de la vallée d'Aspe (col du Somport).</p> <p>Dans le même temps, la collectivité a dans le cadre de son projet de territoire, identifié des polarités, et les élu.e.s ont validé dans le Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT le fait d'interconnecter les centralités par des mobilités alternatives à la voiture individuelle et de faire des polarités des lieux favorables aux mobilités actives.</p> <p>Le comment de l'action: Phase 1 : Connaissance des mobilités et des besoins sur le territoire. Analyse des données disponibles + Consultations et expressions collectives des besoins + observations et mesures de trafic.</p> <p>Phase 2 : Identification de la stratégie et des leviers d'action prioritaires. A partir des constats et problématiques identifiées en phase 1 et en s'appuyant sur des retours d'expérience « plan de mobilité dans les territoires ruraux », le Cerema, en étroite collaboration avec les techniciens de la Communauté de Communes et les membres du COPIL, proposera des hypothèses d'orientations stratégiques et de leviers d'action mobilités, pour inscrire la collectivité vers un plan d'action.</p> <p>Phase 3 : Projet plan d'action. Pour chaque orientation stratégique ou chaque levier d'action, 2 à 4 actions seront énoncées. Chaque action fera l'objet d'une fiche action. Chaque fiche action détaillera la nature de l'action, son objectif, son lien avec une problématique et une orientation stratégique, les conditions de</p>

	<p>sa construction et de sa mise en œuvre sur le territoire, les partenaires de l'action ainsi qu'une estimation de son coût.</p> <p>Finalité: Offrir la possibilité à tous de se déplacer de son lieu d'habitation à la polarité de services la plus proche, et cela de manière alternative à la voiture individuelle.</p>
Partenaires	CEREMA (AMO), Entreprises du territoire, Population.
Dépenses prévisionnel/définitif	30 000 euros HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	/
Calendrier	Phase 1 : 1 ^{er} semestre 2022, Phase 2 : Juillet-Août 2022, Phase 3 : Septembre -Octobre 2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre d'offres alternatives à la voiture individuelle entre et dans les polarités
Conséquence sur la fonction de centralité	Les polarités concentrent les offres de services à la population et l'offre alternative à la voiture individuelle, permet à tous d'y avoir accès (problématique jeunes et vieillissement). Aussi, il est question de se positionner comme facilitateur pour opérer des transitions comportementale, environnementale et énergétique.
Annexes	/

FICHE ACTION N° A VENIR 1.5

Création d'un réseau d'itinéraires cyclables

Orientation stratégique	Dans les polarités et les cœurs de village, encourager et faciliter les déplacements par la mobilité active
Action nom	Création d'un réseau d'itinéraires cyclables
Action n°	5
Statut	Projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Haut-Béarn
Description de l'action	<p>Contexte: En 2019, la Communauté de Communes du Haut-Béarn et la ville d'Oloron Sainte-Marie ont été lauréates de l'appel à projet « Vélo et territoires » de l'ADEME. Ainsi, des études ont été réalisées par l'AUDAP pour mettre en œuvre un schéma directeur cyclable avec plusieurs itinéraires. L'objectif principal de ce schéma directeur est de développer la pratique cyclable au quotidien avec plus de visibilité et de sécurité pour les usagers. Les communes concernées par les tracés sont situées sur des espaces propices au développement de la pratique cyclable. A titre expérimental, il permettra de relier à long terme toutes les polarités du territoire ainsi que le bassin d'emploi d'Oloron Sainte-Marie et ses établissements scolaires.</p> <p>Le comment de l'action: Jalonement Les tracés précisés dans le schéma cyclable sont les suivants : Ligne 1 : Oloron Sainte-Marie – Lédeux – Saucède, Ligne 2 : Oloron Sainte-Marie – Escou, Ligne 3 : Oloron Sainte-Marie – Buziet, Ligne 4 : Oloron Sainte-Marie – Gurmençon – Lurbe Saint-Christau, Ligne 5 : Oloron Sainte-Marie – Mourmour – Préchacq Josbaig, Ligne 6 : La boucle de la vallée d'Aspe, Ligne 7 : Aramits – Lanne-en-Barétous, Ligne 8 : La boucle Oloronaise, Ligne 9 : Oloron Sainte-Marie – Agnos – Bidos – Gurmençon</p> <p>La finalité: Développer dans et entre les polarités, les mobilités alternatives à la voiture individuelle.</p>
Partenaires	Ville d'Oloron Sainte-Marie Département 64 ADEME
Dépenses prévisionnel/définitif	120 000 euros HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	

Calendrier	A définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de lignes réalisées
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permet de connecter par la mobilité cyclable les communes alentours aux polarités du territoire qui offrent divers services à la population. Aussi, cette action permet de désengorger les centralités des voitures individuelles et, in fine, de répondre aux exigences de développement durable.
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.6

Inscrire durablement l'appui du territoire à la réhabilitation thermique des logements

Orientation stratégique	Agir pour la réhabilitation du parc de logements et répondre par une offre soucieuse des parcours résidentiels (jeunes ménages, seniors, publics spécifiques)
Action nom	Inscrire durablement l'appui du territoire à la réhabilitation thermique des logements
Action n°	6
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau (structure porteuse de l'animation), Communauté de Communes du Haut-Béarn et Communauté de Communes du Pays de Nay
Description de l'action	<p>Contexte:</p> <p>Dans le cadre de leur projet de territoire, les élu.e.s ont inscrit le fait de remobiliser les logements existants, notamment pour limiter la consommation foncière. Cependant, cette remobilisation des logements implique bien souvent une restructuration des constructions pour répondre à l'évolution des modes de vie, mais aussi une réhabilitation thermique. Le deuxième point est primordial pour permettre aux ménages d'habiter dans de bonnes conditions des logements existants. Cependant, l'enjeu est de fournir aux ménages à la fois des préconisations techniques de réhabilitation, tout comme les aides financières auxquelles ils sont éligibles.</p> <p>Le comment de l'action:</p> <p>La plateforme délivre une information neutre, gratuite, impartiale. Sa mission est d'accompagner les propriétaires occupants/bailleurs vers une rénovation globale ou performante par étapes qui permette de répondre aux objectifs énergétiques que s'est fixée la France. Les travaux concernés portent sur l'isolation, les menuiseries, la ventilation et le chauffage. Faire une rénovation performante et pérenne assure des économies d'énergie, du confort, un logement sain et augmente la valeur de la maison. La plateforme trouve la meilleure solution qui permettra d'optimiser les coûts et de maximiser les aides financières. Plus le projet est ambitieux, plus les aides mobilisables peuvent être fortes et cela quel que soit le niveau des revenus.</p> <p>Les financements de la collectivité concernent les ETP dédiés à l'animation de cette plateforme. L'action vise à pérenniser le financement de cette plateforme tout comme à communiquer pour donner l'information au plus grand nombre.</p> <p>Finalité:</p>



	Permettre la (re)mobilisation des logements existants dans les centres anciens, en offrant la possibilité à la population de disposer d'appuis technique et financier, relatifs à la réhabilitation thermique.
Partenaires	Région Nouvelle-Aquitaine : Partenaires financiers DDTM, CD64, CAPEB, FFB, ADIL, CAUE, CMA64, Association des acteurs économiques du Piémont-Oloronais , ADEME : Partenaires techniques
Dépenses prévisionnel/définitif	101 958 euros (pour les trois EPCI). 12 836 euros / an pour la CCHB.
Plan de financement prévisionnel / définitif	SARE + Région Nouvelle-Aquitaine : 88 485 euros
Calendrier	2022 – 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat de Territoire Région Nouvelle-Aquitaine, AMI Revitalisation, OPAH-RU
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réhabilitation énergétique sur les secteurs d'intervention de l'ORT • ETP affecté à la plateforme
Conséquence sur la fonction de centralité	La participation de la CCHB à cette plateforme de Rénovation énergétique permet de réhabiliter des logements dans les centralités. Elle participe de la mise en œuvre d'une offre de logements dans les centralités qui répondent aux évolutions des modes de vie mais aussi aux questions de transition énergétique. La plateforme travaille également sur les questions de réhabilitation énergétique avec une entrée patrimoniale.
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.7

Mobiliser le parc de logements existants et encourager son adaptation au travers du PIG bien chez-soi 3

Orientation stratégique	Agir pour la réhabilitation du parc de logements et répondre par une offre soucieuse des parcours résidentiels (jeunes ménages, seniors, publics spécifiques)
Action nom	Mobiliser le parc de logements existants et encourager son adaptation au travers du PIG bien chez-soi 3
Action n°	7
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Département des Pyrénées-Atlantiques
Description de l'action	<p>Contexte:</p> <p>Dans le cadre de leur projet de territoire, les élu.e.s ont inscrit le fait de remobiliser les logements existants, notamment pour limiter la consommation foncière. Cependant, cette remobilisation des logements implique bien souvent une restructuration des constructions pour répondre à l'évolution des modes de vie, au vieillissement mais aussi une réhabilitation thermique. Pour accompagner financièrement et techniquement cette (re)mobilisation du parc de logements le Département a monté un outil, le Programme d'Intérêt Général « Bien chez-soi 3 ».</p> <p>Le comment de l'action:</p> <p>Le programme d'aide à l'amélioration de l'habitat intervient en dehors du périmètre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouveau Urbain 2019-2024, d'Oloron Sainte-Marie. Le programme a vocation à aider les propriétaires occupants et bailleurs et il intervient :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur les logements indignes, la rénovation et les travaux lourds, - Les travaux d'autonomie, de maintien à domicile, - Les travaux de rénovation énergétique, amélioration de l'efficacité énergétique, lutte contre la précarité énergétique. <p>Les financements de la collectivité concernent les aides directes aux propriétaires bailleurs et occupants. La collectivité doit communiquer pour donner l'opportunité au plus grand nombre de pouvoir en bénéficier.</p> <p>La finalité:</p> <p>Réhabiliter des logements existants dans les centralités pour répondre aux besoins des ménages (jeunes ménages, seniors).</p>
Partenaires	Communauté de Communes du Haut-Béarn
Dépenses prévisionnel/définitif	30 000 euros / an pour tout le territoire de la CCHB
Plan de financement prévisionnel / définitif	



Calendrier	2022 - 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre et nature des réhabilitations + localisation cartographique (voir si dans les secteurs d'intervention)
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le projet de territoire EN DAVAN identifie une armature territoriale avec des polarités bien identifiées. Ces polarités sont stratégiques en matière d'attractivité résidentielle puisqu'elles pourraient simultanément apporter : une offre de logements, des services de santé et scolaires et une offre commerciale/artisanale.</p> <p>Cependant, ces polarités sont marquées par des logements inoccupés, en mauvais état et le parc ne comptabilise que très peu de logements locatifs. Aussi, le territoire est vieillissant (plus que le reste du Département) et ces polarités ont un rôle à jouer pour le maintien à domicile par les services de proximité qu'elles peuvent apporter.</p> <p>Le programme vient conforter les secteurs d'intervention des polarités dites « d'équilibre ».</p>
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.8

Structurer une politique habitat pour répondre aux parcours résidentiels

Orientation stratégique	Agir pour la réhabilitation du parc de logement et répondre par une offre soucieuse des parcours résidentiels (jeunes ménages, seniors, publics spécifiques)
Action nom	Structuration d'une politique habitat
Action n°	8
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Haut-Béarn
Description de l'action	<p>Contexte : Les diverses études font apparaître en Haut-Béarn une inadéquation de l'offre et de la demande de logement. En témoigne le parc résidentiel qui est orienté en grande partie autour de la propriété occupante (70% en 2018), et une diversité locative concentrée plutôt sur la commune d'Oloron Sainte-Marie. La taille des ménages tend à diminuer quand l'offre de logements est plutôt concentrée pour 53% autour de T5 ou plus. Aussi, le parc de logement voit l'augmentation des résidences secondaires et l'impossibilité pour de jeunes ménages de pouvoir s'installer, particulièrement en vallée d'Aspe. Cette inadéquation de l'offre et de la demande de logement pose un problème d'attractivité résidentielle. Sachant, que le territoire s'est fixé dans le cadre de son Schéma de Cohérence Territoriale l'accueil de 1250 personnes à horizon 2040. Il est urgent de se mettre en ordre de marche pour accueillir ces futurs arrivants avec des logements adaptés, autant dans leurs tailles, que dans leurs localisations et dans leurs modes d'accession (location – achat).</p> <p>Le comment de l'action:</p> <p>Phase 1, définition d'une stratégie pour répondre aux parcours résidentiels, en s'appuyant sur l'étude relative aux parcours résidentiels. Phase 2, Définition d'un règlement d'intervention de la collectivité en matière d'habitat. Phase 3, Lancement d'un Programme Local de l'Habitat pour transcrire juridiquement la stratégie. Le PLH devra intégrer une partie sur les logements vacants en proposant une stratégie d'intervention (volets fonciers, incitatif fiscal, coercitif) : donner les moyens aux élu.e.s d'agir sur cette question.</p> <p>La collectivité doit communiquer pour donner l'opportunité au plus grand nombre de pouvoir en bénéficier.</p> <p>Finalité:</p> <p>Consolider les polarités en leur donnant une véritable vocation résidentielle, en précisant leurs rôles et les offres de logements qu'elles doivent proposer pour répondre à la demande. La CCHB devra préciser ses modalités financières pour soutenir cette politique habitat de confort</p>



	des polarités. Le PLH permettra de transcrire juridiquement ces différents éléments de stratégie.
Partenaires	Etat Communes Banque des territoires Région Nouvelle-Aquitaine Bailleurs sociaux
Dépenses prévisionnel/définitif	Phase 1 : 25 000 euros HT, Phase 2 : à définir, Phase 3 : 75 000 euros HT.
Plan de financement prévisionnel / définitif	Phase 1 : 20 000 euros (Région Nouvelle-Aquitaine et Banque des Territoires)
Calendrier	2021 – 2022 : Phase 1, définition d'une stratégie pour répondre aux parcours résidentiels. 2022 : Phase 2, Définition d'un règlement d'intervention de la collectivité en matière d'habitat. 2023 : Phase 3, Lancement d'un Programme Local de l'Habitat.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	AMI Centre-Bourg /
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de logements produits - Nombre et nature des réhabilitations + localisation cartographique (voir si dans les secteurs d'intervention) - Nombre de logements locatifs conventionnés en résidence principale dans les secteurs d'intervention - Date de prescription puis d'approbation du PLH
Conséquence sur la fonction de centralité	Définir une stratégie de remise sur le marché de logements correspondant à la demande des habitants et personnes à accueillir. Ce volet stratégie sera transcrit juridiquement dans un trois temps dans un Programme Local de l'Habitat (PLH). Aussi, la collectivité pour accompagner cette stratégie, s'armera d'un règlement d'intervention en la matière. Les secteurs d'intervention seront l'une des cibles de cette politique habitat.
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.1

Développer une politique d'aménagement patrimoniale via et grâce au renouvellement du label pays d'art et d'histoire

Orientation stratégique	Respecter la diversité des lieux dans leurs formes urbaines et architecturales
Action nom	Développer une politique d'aménagement patrimoniale via et grâce au renouvellement du label Pays d'Art et d'Histoire
Action n°	1
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Haut-Béarn (pour le compte aussi de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau)
Description de l'action	<p>Contexte :</p> <p>Le label « Ville et Pays d'art et d'histoire » qualifie des territoires qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la qualité architecturale et du cadre de vie.</p> <p>Le territoire du Haut-Béarn était concerné par le label Pays d'Art et d'Histoire entre 2013 et 2023. Les objectifs fixés par la convention 2013 étaient les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valorisation du patrimoine et promotion de la qualité architecturale, • Sensibilisation es habitants et des professionnels, • Initiation du jeune public, • Accueil des visiteurs. <p>Le label arrivera à son terme en 2023 et il convient maintenant d'en tirer le bilan pour identifier les réussites, les manques et les besoins.</p> <p>Les moyens de l'action :</p> <p>Positionner le label comme un outil au service de la revitalisation du territoire et des polarités, tant dans la valorisation des patrimoines que dans sa possibilité de médiation.</p> <p>Septembre 2022 : positionnement des territoires CCVO + CCHB Mars 2023 : ateliers pour bâtir collectivement la nouvelle feuille de route du label Juin 2023 : Validation du pré-projet Décembre 2023 : dépôt du dossier de candidature</p> <p>Les documents à produire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le dossier de renouvellement : Présentation détaillée du projet de territoire basé sur le bilan et sur l'évolution des projets de territoire des EPCI et des moyens.



	<ul style="list-style-type: none"> • Une présentation pour le passage en commission : Projet décennal intégrant les dispositifs territoriaux et la transversalité du PAH, la convention de renouvellement. <p>Finalité :</p> <p>Faire du patrimoine un outil de revitalisation, pour respecter les spécificités, la diversité des lieux dans leurs formes urbaines et architecturales.</p>
Partenaires	Ministère de la culture – DRAC Région Nouvelle-Aquitaine Département des Pyrénées-Atlantiques
Dépenses prévisionnel/définitif	Cheffe de projet Pays d'Art et d'Histoire
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Septembre 2022 : Remise du bilan PAH 2013-2023, Novembre 2022 – Mai 2023: Atelier d'élaboration dossier et convention, Juin 2023 : Dépôt du dossier et de la convention decennale, Fin 2023 : Signature
Lien autres programmes et contrats territorialisés	AMI Centre-Bourg
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement du label Pays d'Art d'Histoire, - Intégration de la revitalisation dans les nouvelles fiches actions de la labellisation 2023 – 2033
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le renouvellement du label Pays d'Art et d'Histoire permettra de lier revitalisation et politique patrimoniale. Ou Comment les patrimoines matériels et immatériels sont des supports pour la revitalisation des polarités ? Le renouvellement devra également poser la question des réhabilitations des constructions et espaces publics en ayant une approche patrimoniale tout en posant les questions liées à l'évolution des modes de vie (mobilités actives, agencement des logements) et aux enjeux de confort thermique en hiver comme en été (quelle réhabilitation patrimoniale pour répondre aux problématiques de thermiques).</p> <p>Le patrimoine et ce qu'il raconte d'une relation singulière d'un territoire avec ses habitants, est également un excellent outil pour vendre un certain « art de vivre » en Haut-Béarn et dans ses centralités.</p>
Annexes	

FICHE ACTION N° A VENIR 2.2

Lancement d'une étude action « habiter en Haut-Béarn / à Oloron Sainte-Marie au 21^{ème} siècle » pour concilier patrimoine et adaptation du bâti historique aux évolutions des modes de vie et au réchauffement climatique

Orientation stratégique	Lier approche patrimoniale et adaptation aux défis contemporains et aux évolutions des modes de vies
Action nom	Lancement d'une étude action « habiter en Haut-Béarn / à Oloron Sainte-Marie au 21 ^{ème} siècle » pour concilier patrimoine et adaptation du bâti historique aux évolutions des modes de vie et au réchauffement climatique
Action n°	2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	A définir CCHB ?
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser le patrimoine local et le donner à voir (extérieur et intérieur + jardins). - Présenter des projets de réhabilitation dans les centralités pour susciter l'envie de réinvestir les polarités. - Donner à voir que la réhabilitation dans l'ancien peut tout à fait être corrélée à l'évolution des modes de vie et aux changements climatiques. - Par de l'action, mettre en pratique la « réhabilitation patrimoniale » et en faire des supports de médiation. - Travailler sur la notion de filière. <p>Faire le lien avec le projet MARQ d'Oloron Sainte-Marie.</p>
	Pays d'Art d'Histoire CMA, AUDAP, A8F, Plateforme de Rénovation énergétique Artisans, organismes de formation
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	AMi Centre-Bourg / CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance et valorisation des patrimoines des secteurs d'intervention, - Vendre l'habiter à Oloron / en Haut-Béarn comme une destination singulière et une expérience. - Susciter l'envie de (ré)investir les centres anciens, - Réhabiliter les bâtiments en comprenant leurs histoires (sentiment d'appartenance), - Valoriser des savoir-faire artisanaux locaux, - Poser la question de la formation.
Annexes	



FICHE ACTION N° 3.1

Lancer l'évaluation de l'OPAH-RU pour évaluer ses effets et anticiper les suites à donner au dispositif

Orientation stratégique	Remobiliser les logements pour répondre aux besoins des ménages
Action nom	Lancer l'évaluation de l'OPAH-RU pour évaluer ses effets et anticiper les suites à donner au dispositif
Action n°	1
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie d'Oloron Sainte-Marie
Description de l'action	<p>Contexte : La Ville d'Oloron Sainte-Marie a signé avec ses partenaires le 27 août 2019 une convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain pour une durée de 5 ans. Dans cette convention, la ville d'Oloron Sainte-Marie s'est engagée à dresser un bilan final de l'opération, sous forme de rapport devant être présenté au comité de pilotage stratégique en fin de mission.</p> <p>Le comment de l'action : Ce rapport devra:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rappeler les objectifs quantitatifs et qualitatifs ; exposer les moyens mis en œuvre pour les atteindre ; présenter les résultats obtenus au regard des objectifs ; • Analyser les difficultés rencontrées (techniques, financières, administratives) lors de la mise en œuvre du projet de revitalisation du centre-bourg et du projet de développement du territoire ; • Recenser les solutions mises en œuvre ; • Lorsque l'opération le permet, fournir un récapitulatif ou des fiches des opérations financées avec la nature et le montant prévisionnel des travaux effectués et le détail des subventions et aides perçues ; • Synthétiser les impacts du dispositif sur le secteur de l'habitat, sur les activités économiques et la vie sociale. <p>La finalité : Analyse de la pertinence de l'outil OPAH-RU, particulièrement en regardant si sur la centralité son usage a permis de résorber la vacance résidentielle et si les ilots identifiés ont muté. Cette analyse permettra également de juger du renouvellement opportun ou pas d'une autre OPAH-RU. Evaluer si les logements réhabilités correspondent à la demande des ménages.</p>
	Organisme chargé du suivi animation : SOLIHA Appui technique : CCHB, ANAH, Département 64, Région Nouvelle-Aquitaine, Banque des territoires, Caisse d'Allocations Familiales, Fondation abbé Pierre.
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Janvier 2023 – juin 2023



Lien autres programmes et contrats territorialisés	AMI Centre-Bourg
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'évaluation de l'OPAH-RU, - Synthèse des enjeux à traiter, - Mise en place de nouveaux périmètres OPAH-RU ou autres dispositifs.
Conséquence sur la fonction de centralité	Évaluer la politique publique mise en place par la ville d'Oloron Sainte-Marie pour réhabiliter ses logements. L'enjeu est de réajuster la stratégie en matière d'habitat pour faire en sorte que la ville centre soit en capacité de proposer les solutions les plus adaptées pour proposer une offre répondant le mieux aux besoins des parcours résidentiels.
Annexes	Présentation de l'évaluation au comité de pilotage de l'OPAH-RU

FICHE ACTION N° 3.2

Réhabiliter la Maison Combellas et proposer un produit de logements locatifs adaptés aux jeunes ménages et aux personnes vieillissantes

Orientation stratégique	Remobiliser les logements pour répondre aux besoins des ménages
Action nom	Réhabiliter la Maison Combellas et proposer un produit de logements locatifs adaptés aux jeunes ménages et aux personnes vieillissantes
Action n°	2
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Domofrance
Description de l'action	<p>Contexte :</p> <p>La ville d'Oloron Sainte-Marie est propriétaire (legs) d'une Maison « bourgeoise » en centre-ville. Cette Construction est inoccupée depuis de nombreuses années. Elle est située place de la Résistance à proximité d'un îlot prioritaire identifié dans l'OPAH-RU. Elle dispose de caractéristiques patrimoniales indéniables et d'aménités paysagères (terrasses sur le gave d'Ossau) rendant son positionnement d'autant plus stratégique et pertinent. Au regard de son positionnement au cœur de la ville d'Oloron et des déficits quantitatifs et qualitatifs des logements locatifs, la municipalité souhaite remettre ce bien vacant dans le marché résidentiel pour répondre aux besoins liés aux parcours résidentiels.</p> <p>Le comment de l'action :</p> <p>Domofrance souhaite renforcer son implantation sur la ville d'Oloron Sainte-Marie et a manifesté un intérêt concernant la réhabilitation de cet immeuble qualitatif.</p> <p>Domofrance a réalisé une étude capacitaire faisant état de la possibilité de réalisation de 10 logements (3 T1, 3T2, 4 T3) et d'un RDC commercial. Ces logements seront en location sociale.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Juillet / Septembre 2022 : Relevés géomètres et diagnostics structures (Domofrance) + lancement de la démarche de modification du legs. • Septembre 2022 : Signature du Bail emphytéotique (entre Domofrance et Mairie d'Oloron Sainte-Marie). • Octobre 2022 : Consultation Maîtrise d'œuvre (Domofrance). • Novembre 2023 : Début des travaux (Domofrance). • 1^{er} trimestre 2025 : Réception du projet. <p>La finalité :</p> <p>Produire en centre-ville des logements locatifs de qualité et adaptés à la demande.</p>
Partenaires	Architecte des Bâtiments de France : Conforter l'architecture patrimoniale du site, Anah + Département 64 : Partenaires technique et financier. CCHB : pilotage de l'étude relative aux parcours résidentiels et



	compétente sur la politique de l'habitat + financements.
Dépenses prévisionnel/définitif	Participation de la commune (à venir)
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • Juillet / Septembre 2022 : Relevés géomètres et diagnostics structures • Septembre 2022 : Signature du Bail emphytéotique, • Octobre 2022 : Consultation Maîtrise d'œuvre, • Novembre 2023 : Début des travaux, • 1^{er} trimestre 2025 : Réception du projet
Lien autres programmes et contrats territorialisés	AMI Centre-Bourg
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Logements produits et leurs corrélations à la demande
Conséquence sur la fonction de centralité	Offrir un produit résidentiel locatif social adapté aux parcours résidentiels et en plein cœur de ville d'Oloron Sainte-Marie. Des logements qualitatifs et à proximité des services offerts par la centralité (commerces, services divers, parcs publics).
Annexes	- Modification des conditions du legs par le juge administratif

FICHE ACTION N° 3.3

Maintenir l'opération façades

Orientation stratégique	Remobiliser les logements pour répondre aux besoins des ménages
Action nom	Maintenir l'opération façades
Action n°	3
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie d'Oloron Sainte-Marie
Description de l'action	<p>Contexte :</p> <p>Considérant l'intérêt majeur de préservation et de valorisation du patrimoine, la ville d'Oloron-Sainte-Marie s'est dotée depuis 2003 d'un dispositif destiné aux propriétaires privés réalisant des travaux adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâti Oloronais.</p> <p>Le comment de l'action :</p> <p>Ces subventions, permettant de financer les surcoûts induits par le respect des dispositions réglementaires du site patrimonial remarquable et par les spécificités d'intervention sur le bâti ancien, ont été adaptées à plusieurs reprises pour intégrer notamment de nouveaux types de travaux.</p> <p>Une adaptation du dispositif est nécessaire afin de prendre en compte les nouvelles dispositions du passage de la ZPPAUP en AVAP (valant Secteur Patrimonial Remarquable), et d'encourager davantage les propriétaires à réhabiliter leurs biens dans le respect du patrimoine et de l'environnement conformément aux objectifs du Secteur Patrimonial Remarquable.</p> <p>Cette évolution vient par ailleurs conforter les actions et les aides prévues par l'OPAH-RU 2019-2024.</p> <p>Sont éligibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les bâtis d'intérêt architectural particulier. Ces éléments sont repérés dans le plan de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) valant Secteur Patrimonial Remarquable (SPR). • Les bâtis d'intérêt architectural situés dans d'autres secteurs après appréciation de leur situation urbaine et paysagère après validation de l'Architecte des Bâtiments de France. Les bâtis concernés, à quelques exceptions près, sont antérieurs au XX^eS. <p>Les immeubles devront comporter au moins un logement</p> <p>Il convient pour cette action volontariste de la collectivité de la poursuivre, tout en travaillant à sa communication.</p> <p>La finalité :</p> <p>Venir compléter les aides à la réhabilitation de l'OPAH-RU, par une aide financière pour venir retaper les façades, avec des techniques</p>



	venant valoriser le patrimoine et par conséquent le secteur d'intervention de l'ORT.
Partenaires	Architecte des Bâtiments de France
Dépenses prévisionnel/définitif	50 000 euros / an (Mairie d'Oloron Sainte-Marie)
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	OPAH-RU 2019 -2024
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre d'opérations façades financées.
Conséquence sur la fonction de centralité	Venir compléter l'OPAH-RU.
Annexes	

FICHE ACTION N° PROJET 34

Maintenir les services publics pour répondre aux besoins des populations Oloronaises et Haut-Béarnaises

Orientation stratégique	Maintenir les services publics pour répondre aux besoins des populations Oloronaises et Haut-Béarnaises
Action nom	Maintenir les services publics
Action n°	4
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	A définir ville ou CCHB ?
Description de l'action	Faire en sorte que le renforcement de l'armature territoriale passe également par le maintien de services publics, garants de la vie quotidienne équitable sur le territoire ... <ul style="list-style-type: none"> - Urgences de l'hôpital, - Maison de santé, - Maintien des écoles, - Espaces culturels..
Partenaires	Etat
Dépenses prévisionnel/définitif	



FICHE ACTION N° PROJET 3.5


De la feuille de route « Marq » à la recherche / action (E+C-Onfluence)

Orientation stratégique	Faire de la transition énergétique une notion transversale du projet de revitalisation
Action nom	De la feuille de route « Marq » à la recherche / action (E+C-onfluence)
Action n°	5
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	A définir ville ou CCHB ?
Description de l'action	<p>Projet collaboratif de Recherche et Développement entre la mairie d'Oloron Sainte-Marie et NOBATEK/INEF4, l'Institut pour la Transition énergétique du bâtiment. NOBATEK/INEF4 prône le changement d'échelle, c'est-à-dire le passage d'une opération de rénovation « bâtiment » à une approche collective « quartier » comme levier pour accélérer la rénovation, diminuer les coûts des travaux, augmenter la performance des opérations et améliorer la productivité des entreprises.</p> <p>Ce projet MARQ a été lancé en octobre 2021 sur le périmètre des rues Palassou, Camou et Navarrot. Sur le terrain, en effet, on se rend compte que même si la rénovation énergétique des bâtiments privés bénéficie</p>
Partenaires	CCHB, CCAS, Soliha, Domofrance, CAUE64, artisans spécialistes de la réhabilitation, Pays d'art et d'histoire, Département 64, Etat, Région Nouvelle-Aquitaine,
Dépenses prévisionnel/définitif	Démarche : 21 600€ Recherche action : à définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2022 : définition de la feuille de route
Lien autres programmes et contrats territorialisés	AMI Centre-Bourg / CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Réhabilitation énergétique et patrimoniale de bâtiments situés dans le quartier patrimonial Notre-Dame. Le quartier Notre-Dame est connu pour la précarisation plus appuyée de ses résidents ainsi que pour des constructions plus dégradées que sur le reste de la ville.
Annexes	

FICHE ACTION N° PROJET 3.6

Mise en place d'un réseau de chaleur urbain entre Oloron et Bidos

Orientation stratégique	Faire de la transition énergétique une notion transversale du projet de revitalisation
Action nom	Mise en place d'un réseau de chaleur entre Oloron et Bidos
Action n°	6
Statut	En projet
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	A définir
Description de l'action	<p>Contexte</p> <p>Le projet s'inscrit dans une volonté de développer un réseau de chaleur urbain utilisant les ressources renouvelables et locales. De plus, ce réseau pourrait répondre à la demande forte de SAFRAN de trouver une alternative à leurs chaudières gaz et atteindre ainsi leur objectif de label bas-carbone.</p> <p>Accompagnement par AMORCE - missionnée par l'ADEME et le ministère de l'écologie pour une campagne d'envergure de sensibilisation et d'accompagnement auprès des collectivités de plus de 10 000 habitants sans réseaux (action n°1 du GT WARGON).</p> <p>Les ressources renouvelables :</p> <p>Le projet s'inscrit dans une volonté de développer un réseau de chaleur urbain utilisant les ressources renouvelables et locales. Les ressources suivantes sont étudiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bois-énergie • Solaire thermique • Miscanthus • Géothermie profonde et de surface • Chaleur fatale (récupération de chaleur sur des process industriels)

	 <p>Cette action permettra d'améliorer la consommation énergétique pour les bâtiments publics du secteur d'intervention ainsi que pour certaines industries. Les étapes à suivre sont la définition du mode de portage pour lancer après un Délégation de Service Public.</p>
Partenaires	Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, ADEME, CCHB, futurs utilisateurs, Acofor,
Dépenses prévisionnel/définitif	Etude : 39 000€ (réalisée)
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Eté : rendu de l'étude de faisabilité + montage juridique de l'opération
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE, E+C-Onfluence
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	- Baisse des consommations énergétiques des bâtiments connectés au réseau de chaleurs.
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.7

Structuration d'un parcours marchand et identification de locaux commerciaux stratégiques dans le quadrilatère central

Orientation stratégique	Développer un parcours marchand et identification de locaux commerciaux stratégiques (SCET)
Action nom	Structuration d'un parcours marchand et identification de locaux commerciaux stratégiques dans le quadrilatère central
Action n°	7
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie d'Oloron Sainte-Marie (CCHB Manager de territoire)
Description de l'action	<p>Contexte :</p> <p>La ville d'Oloron Sainte-Marie et sa situation polycentrique ne facilite pas un parcours marchand linéaire. Par conséquent, l'idée est d'identifier un parcours marchand et, sur ce dernier, de sélectionner des locaux commerciaux stratégiques au regard de leurs localisations dans la ville mais aussi de leurs superficies.</p> <p>Le comment de l'action :</p> <p>Pourquoi ? Une foncière est en cours de montage sur le territoire (SEPA – Banque des Territoires) et cette dernière sera en capacité d'acheter des constructions, d'y réaliser des travaux puis de les commercialiser. En identifiant les locaux commerciaux, la commune est en capacité de dire sur quelles constructions la foncière pourrait intervenir. L'idée est de travailler sur une configuration de locaux commerciaux adaptés à la demande des commerçants, de permettre leur installation et de générer sur le parcours marchand, un entraînement positif (puisque sur le même axe les espaces publics seront requalifiés, tout comme les logements).</p> <p>Il conviendra aussi de spécifier les offres commerciales à développer.</p> <p>Les étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude de définition d'un parcours marchand, des linéaires commerciaux, identification des locaux commerciaux stratégiques pour la ville (réalisée en interne). - Définition des offres commerciales à déployer sur les locaux stratégiques, - Définition d'une stratégie foncière pour intervenir sur les locaux stratégiques et préserver les linéaires marchands identifiés. Intégration des parcours marchands dans les outils de planification. <p>La finalité :</p> <p>Structurer dans le centre-ville un parcours marchand avec une offre adaptée à la demande.</p>
Partenaires	CCHB : Appui technique SEPA, Banque des Territoires : Mise en œuvre de la foncière.
Dépenses prévisionnel/définitif	/
Plan de financement	/



prévisionnel / définitif	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	AMI Centre-Bourg
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de constructions travaillées dans le cadre de la foncière.
Conséquence sur la fonction de centralité	Inscription d'un parcours marchand identifié dans le centre-ville et revitalisation commerciale de la polarité.
Annexes	Carte des locaux commerciaux identifiés

FICHE ACTION N° 3.8

Requalification de la friche Sésame-Remazeilles et co-construction du contenu avec la population

Orientation stratégique	Développer un lieu d'animation intergénérationnel et jeunesse																																				
Action nom	Requalification de la friche Sésame-Remazeilles et co-construction du contenu avec la population																																				
Action n°	8																																				
Statut	En projet																																				
Niveau de priorité	Fort																																				
Maître d'ouvrage	Mairie d'Oloron Sainte-Marie																																				
Description de l'action	<p>Contexte : La Mairie d'Oloron Sainte-Marie a en 2015, par un portage de l'Etablissement Public Foncier local, acheté une friche commerciale d'un peu plus de 1700 mètres carrés en centre-ville. La construction est un bâtiment industriel avec une charpente métallique, des verrières sur la toiture qui permettent un éclairage naturel du site.</p> <p>Le comment de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Septembre 2021 – Pré-programmation (SEPA / Collectif Encore). Estimation 3,3M€ HT sur base espaces modulables et réhabilitation frugale. • Mars-mai 2022 : Participation citoyenne et expérimentation des activités. <p>Projet lauréat du fonds friches édition 2. Echéance de mise en œuvre : 2024.</p> <p>Action à mener :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Arrêter la programmation du projet, • Définir un mode de gouvernance, • Identification des porteurs de projet (pour l'usage du site) et définition du modèle de gestion / analyse de la viabilité économique du modèle, • Lancement de la consultation MOE, • Lancement des marchés de travaux. <p>Objectifs : approche frugale, modularité des espaces, intégration des ressources bois local au projet, dialogue avec les gaves et biodiversité du site.</p> <p>Finalité : Implanter un lieu d'animation pour tous au niveau du centre-ville.</p>																																				
Partenaires	Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, Département 64, CCHB, Banque des Territoires, usagers, porteurs de projet futurs.																																				
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Dépenses prévisionnelles : <input checked="" type="checkbox"/> Hors Taxes</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nature des dépenses</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>TOTAL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etudes + frais de MOE</td> <td>64 000 €</td> <td>394 000 €</td> <td></td> <td></td> <td>458 000 €</td> </tr> <tr> <td>Acquisition :</td> <td>164 000 € (frais de portage depuis 2015)</td> <td>250 000 €</td> <td></td> <td></td> <td>414 000 €</td> </tr> <tr> <td>Travaux :</td> <td></td> <td></td> <td>2 369 000 €</td> <td>59 000 €</td> <td>2 428 000 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Coût Total</td> <td>228 000€</td> <td>644 000 €</td> <td>2 369 000 €</td> <td>59 000 €</td> <td>3 300 000 €</td> </tr> </tbody> </table>	Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	TOTAL	Etudes + frais de MOE	64 000 €	394 000 €			458 000 €	Acquisition :	164 000 € (frais de portage depuis 2015)	250 000 €			414 000 €	Travaux :			2 369 000 €	59 000 €	2 428 000 €							Coût Total	228 000€	644 000 €	2 369 000 €	59 000 €	3 300 000 €
Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	TOTAL																																
Etudes + frais de MOE	64 000 €	394 000 €			458 000 €																																
Acquisition :	164 000 € (frais de portage depuis 2015)	250 000 €			414 000 €																																
Travaux :			2 369 000 €	59 000 €	2 428 000 €																																
Coût Total	228 000€	644 000 €	2 369 000 €	59 000 €	3 300 000 €																																

Plan de financement prévisionnel / définitif	⊕ Financements prévisionnels :				
	Nature des financements	2023		TOTAL	%
	Etat (notifié)	850 000 €		850 000 €	25,75%
	Région	600 000 €		600 000 €	18,19%
	Département	500 000 €		500 000 €	15,00%
	Europe (préciser fonds)				
	Autres financements publics CCHB Fonds mobilités	25 000 €		25 000 €	0,76 %
	Total financements publics	1 805 000 €		1 805 000 €	58,00%
	Privés (préciser)				
	Autofinancement	1 495 000 €		1 495 000 €	45,30%
Coût Total	3 300 000 €		3 300 000 €	100,00%	
Calendrier	<p>Date de début de l'opération : 2022</p> <p>Date de fin : 2024</p> <p>Etapes du projet :</p> <p>Programmation architecturale et recrutement de la maîtrise d'œuvre : Septembre 2022.</p> <p>Dépôt du permis de construire : Octobre 2022.</p> <p>Travaux : Année 2023,</p> <p>Livraison du site : été 2024.</p>				
Lien autres programmes et contrats territorialisés	AMI Centre-Bourg / CRTE				
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'utilisateurs • Création d'emplois , • Coût des travaux, • Intégration du bois local, • Nombre d'évènements organisés sur le site. 				
Conséquence sur la fonction de centralité	Redynamisation de la ville-centre.				

FICHE ACTION N° 3.9

Requalification de la rue Louis-Barthou et création d'un belvédère ouvert sur le gave

Orientation stratégique	Requalifier les espaces publics, hiérarchiser et structurer une offre de mobilités pour tous
Action nom	Requalification de la rue Louis-Barthou et création du belvédère
Action n°	9
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie d'Oloron Sainte-Marie
Description de l'action	<p>Contexte :</p> <p>Un plan de référence de requalification urbaine dans le centre-ville a permis de disposer d'un chiffrage précis des aménagements intégrant ces itinéraires qui comprennent à la fois des aménagements cyclables et des zones de circulation apaisées. Dans un premier temps, la collectivité souhaite se concentrer sur l'axe majeur de son centre-ville formé par la rue Louis Barthou traversée par la Route Nationale 134. Cet axe fait également parti du quadrilatère central commercial, mentionné plus haut.</p> <p>Le comment de l'action :</p> <p>Le projet consiste à appliquer le plan de référence des espaces publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ à ouvrir la rue en créant un belvédère sur le gave, ➤ à aménager une circulation partagée favorisant la mobilité douce, ➤ à prendre en compte les objectifs de transition énergétique en créant un îlot de fraîcheur, ➤ à développer l'offre commerciale par la création de bureaux ou d'espaces de co-working et/ou d'aménager un espace de création / artisanat. <p>La réalisation de ce projet participera pleinement au développement de l'attractivité tant commerciale que touristique de cette artère. En partie centrale sur le linéaire de la rue, la superstructure de l'immeuble Rouso est démolie. Les étages supérieurs disparaissent pour dégager une place publique formant belvédère sur le gave et sur le parc Bourdeu. Des jeux pour enfants et terrasses de cafés pourront venir s'y installer. Les 1er et 2ème sous-sols sont conservés et transformés en bureaux ou espaces de co-working et/ou en espace de création / artisanat. La rue est partagée entre les différents modes de déplacements : zone de rencontre limitée à 20km/h, la circulation des véhicules est maintenue mais le statut de la zone et le caractère des traitements de sols donnent la priorité aux piétons et déplacements doux. Seuls quelques stationnements pour livraisons sont aménagés, sachant qu'un nouveau parking a été créé rue Labarraque et que la passerelle permet de rejoindre aisément le parking de la Poste et le parking de la sous-préfecture.</p> <p>Finalité :</p> <p>Requalifier cet axe structurant du centre-ville à la fois pour ces fonctions commerciales,</p>



	résidentielles, d'espace de biodiversité.																																																		
Partenaires	Etat, Région-Nouvelle Aquitaine,																																																		
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Dépenses prévisionnelles : <input checked="" type="checkbox"/> Hors Taxes</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nature des dépenses</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024+</th> <th>TOTAL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Acquisition + démolition + études</td> <td></td> <td>690 000 €</td> <td></td> <td>690 000 €</td> </tr> <tr> <td>Honoraires techniques</td> <td>80 000 €</td> <td>180 000 €</td> <td></td> <td>260 000 €</td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td></td> <td>1 450 000 €</td> <td></td> <td>1 450 000 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Coût Total</td> <td>80 000 €</td> <td>2 320 000 €</td> <td></td> <td>2 400 000 €</td> </tr> </tbody> </table>	Nature des dépenses	2022	2023	2024+	TOTAL	Acquisition + démolition + études		690 000 €		690 000 €	Honoraires techniques	80 000 €	180 000 €		260 000 €	Travaux		1 450 000 €		1 450 000 €						Coût Total	80 000 €	2 320 000 €		2 400 000 €																				
Nature des dépenses	2022	2023	2024+	TOTAL																																															
Acquisition + démolition + études		690 000 €		690 000 €																																															
Honoraires techniques	80 000 €	180 000 €		260 000 €																																															
Travaux		1 450 000 €		1 450 000 €																																															
Coût Total	80 000 €	2 320 000 €		2 400 000 €																																															
Plan de financement prévisionnel / définitif	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nature des financements</th> <th>2023</th> <th>2024+</th> <th>TOTAL</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etat</td> <td>180 000 €</td> <td>180 000 €</td> <td>360 000 €</td> <td>15,00 %</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>180 000 €</td> <td>180 000 €</td> <td>360 000 €</td> <td>15,00 %</td> </tr> <tr> <td>Département</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Europe (préciser fonds)</td> <td>360 000 €</td> <td></td> <td>360 000 €</td> <td>15,00 %</td> </tr> <tr> <td>Autres financements publics CCHB Fonds mobilités</td> <td>580 000 €</td> <td></td> <td>580 000 €</td> <td>24,17 %</td> </tr> <tr> <td>Total financements publics</td> <td>1 300 000 €</td> <td>360 000 €</td> <td>1 660 000 €</td> <td>69,17%</td> </tr> <tr> <td>Privés (préciser)</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td></td> <td>740 000 €</td> <td>740 000 €</td> <td>30,83 %</td> </tr> <tr> <td>Coût Total</td> <td>1 300 000 €</td> <td>1 100 000 €</td> <td>2 400 000 €</td> <td>100,00 %</td> </tr> </tbody> </table>	Nature des financements	2023	2024+	TOTAL	%	Etat	180 000 €	180 000 €	360 000 €	15,00 %	Région	180 000 €	180 000 €	360 000 €	15,00 %	Département					Europe (préciser fonds)	360 000 €		360 000 €	15,00 %	Autres financements publics CCHB Fonds mobilités	580 000 €		580 000 €	24,17 %	Total financements publics	1 300 000 €	360 000 €	1 660 000 €	69,17%	Privés (préciser)					Autofinancement		740 000 €	740 000 €	30,83 %	Coût Total	1 300 000 €	1 100 000 €	2 400 000 €	100,00 %
Nature des financements	2023	2024+	TOTAL	%																																															
Etat	180 000 €	180 000 €	360 000 €	15,00 %																																															
Région	180 000 €	180 000 €	360 000 €	15,00 %																																															
Département																																																			
Europe (préciser fonds)	360 000 €		360 000 €	15,00 %																																															
Autres financements publics CCHB Fonds mobilités	580 000 €		580 000 €	24,17 %																																															
Total financements publics	1 300 000 €	360 000 €	1 660 000 €	69,17%																																															
Privés (préciser)																																																			
Autofinancement		740 000 €	740 000 €	30,83 %																																															
Coût Total	1 300 000 €	1 100 000 €	2 400 000 €	100,00 %																																															
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Recrutement MOE : Juin 2022 - Acquisition EPFL : Septembre 2022, - Démolition : Janvier – juin 2023, - Travaux voirie : juin – novembre 23 																																																		
Lien autres programmes et contrats territorialisés	AMI Centre-Bourg / CRTE																																																		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - création de commerces, fréquentation... - Nombre de réhabilitation de logements - Fréquentation en mobilités actives 																																																		
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> - Flux de piétons et de cyclistes, - Redynamisation commerciale, - Embellissement de la ville. 																																																		
Annexes																																																			

FICHE ACTION N° 3.10

Requalification de la rue de Révol

Orientation stratégique	Requalifier les espaces publics, hiérarchiser et structurer une offre de mobilités pour tous
Action nom	Requalification de la rue de Révol
Action n°	10
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie d'Oloron Sainte-Marie
Description de l'action	<p>Contexte :</p> <p>La Ville d'Oloron Sainte-Marie en 2019 a lancé un plan de référence des espaces publics. La rue de Révol est identifiée comme un axe à requalifier, particulièrement au regard du liaisonnement qu'il permet entre le quartier Sainte-Marie et la rue Louis-Barthou.</p> <p>Le comment de l'action :</p> <p>Appliquer le plan de référence des espaces publics de 2019.</p> <ul style="list-style-type: none"> - permettre les modes de déplacement alternatifs à la voiture par la rue Révol, liaison inter-quartiers historiques essentielle, - réduire à un seul sens la circulation des véhicules permettant non seulement de limiter les nuisances, mais également de dégager des largeurs confortables pour les mobilités actives et de végétaliser la rue pour lui apporter un nouveau souffle, - créer des trottoirs et un espace confortable pour les mobilités actives, - végétaliser les pieds de mur et séparer les modes de circulation. <p>Le montant HT des travaux est de 369 133 €.</p> <p>La Maîtrise d'œuvre est recrutée et la concertation dédiée à la requalification de rue interviendra à partir du mois de septembre 2022. Le sens unique de circulation sera expérimenté en 2023 et les travaux interviendront sur la première partie de l'année 2024.</p> <p>Finalité :</p> <p>Aménager un axe structurant du centre-ville en le rendant favorable aux mobilités actives.</p>
Partenaires	CCHB

Dépenses prévisionnel/définitif	Dépenses prévisionnelles : <input checked="" type="checkbox"/> Hors Taxes			
	+			
	Nature des dépenses	2024	TOTAL	
	Etudes :	33 333 €	33 333 €	
	Travaux :	335 800 €	335 800 €	
	Coût Total	369 133 €	369 133 €	
Plan de financement prévisionnel / définitif	Nature des financements	2024	TOTAL	%
	Etat			
	Région			
	Département			
	Europe (préciser fonds)			
	Autres financements publics (versements mobilisés)	134 320 €	134 320 €	36,39%
	Total financements publics	134 320 €	134 320 €	36,39%
	Privés (préciser)			
	Autofinancement	234 813 €	234 813 €	63,61%
Coût Total	369 133 €	369 133 €	100,00%	
Calendrier	Travaux : Mars – Novembre 2023			
Lien autres programmes et contrats territorialisés	AMI Centre-Bourg / CRTE			
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - création de commerces, fréquentation... - Nombre de réhabilitation de logements - Fréquentation en mobilités actives 			
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Flux de piétons et de cyclistes, • Redynamisation commerciale, • Embellissement de la ville. 			
Annexes				

FICHE ACTION N° PROJET 3.11

Mettre en œuvre le plan de référence des espaces publics et Requalifier dans un premier temps le quartier Notre-Dame (1^{ère} tranche)

Orientation stratégique	Requalifier les espaces publics, hiérarchiser et structurer une offre de mobilités pour tous																																	
Action nom	Mettre en œuvre le plan de référence des espaces publics et requalifier dans un premier temps le quartier Notre-Dame.																																	
Action n°	11																																	
Statut	En projet																																	
Niveau de priorité																																		
Maître d'ouvrage	Mairie d'Oloron Sainte-Marie																																	
Description de l'action	<p>Le comment de l'action : appliquer le plan de référence.</p> <p>Le projet porte sur le réaménagement d'une partie du quartier Notre Dame. Cette première tranche traitera la rue Jelliotte, la place Clémenceau et la place Marcadet qui constituaient jusqu'en 2016 l'entrée de ville sur l'axe Oloron-Pau.</p> <p>Le projet consiste à réaliser des travaux pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • rétablir la lecture de l'espace, • restaurer les fonctions historiques de ces places, et notamment l'accueil du marché, • mettre en valeur les perspectives sur les monuments, • aménager des circulations douces et végétaliser les places et rue pour apporter des ombrages et améliorer le confort des habitants, • Structurer et conforter le tissu commercial de centre-ville (Cf étude SCET). 																																	
Partenaires	CCHB																																	
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Dépenses prévisionnelles : <input checked="" type="checkbox"/> Hors Taxes</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nature des dépenses</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>TOTAL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etudes :</td> <td>160 000 €</td> <td>180 000 €</td> <td>163 400 €</td> <td>503 400 €</td> </tr> <tr> <td>Travaux :</td> <td></td> <td>2 248 300 €</td> <td>2 248 300 €</td> <td>4 496 600 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Coût Total</td> <td>160 000 €</td> <td>2 428 300 €</td> <td>2 411 700 €</td> <td>5 000 000 €</td> </tr> </tbody> </table>				Nature des dépenses	2025	2026	2027	TOTAL	Etudes :	160 000 €	180 000 €	163 400 €	503 400 €	Travaux :		2 248 300 €	2 248 300 €	4 496 600 €											Coût Total	160 000 €	2 428 300 €	2 411 700 €	5 000 000 €
Nature des dépenses	2025	2026	2027	TOTAL																														
Etudes :	160 000 €	180 000 €	163 400 €	503 400 €																														
Travaux :		2 248 300 €	2 248 300 €	4 496 600 €																														
Coût Total	160 000 €	2 428 300 €	2 411 700 €	5 000 000 €																														

Plan de financement prévisionnel / définitif	Nature des financements	2025	2026	2027	TOTAL	%
	Etat	32 000	485 600	482 340	999 940	20
	Région	32 000	485 660	482 340	999 940	20
	Département					
	Europe (préciser fonds)	24 000	364 245	361 755	750 000	15
	Autres financements publics (versements mobilités)					
	Total financements publics	88 000	1 623 565	1 326 435	3 038 000	55%
	Privés (préciser)					
	Autofinancement	72 000	1 092 735	1 085 265	2 250 000	45%
	Coût Total	160 000	2 428 300	2 411 700	5 000 000	100%
Calendrier	Date de début de l'opération : 202 Date de fin : 202					
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE, AMI revitalisation des centres villes/bourgs					
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mesures du bruit et de la qualité de l'air Etude sur le partage de la voie Etude d'impact sur les habitants et les usagers Fréquentation du marché					
Conséquence sur la fonction de centralité	-Flux de piétons et de cyclistes. -Redynamisation commerciale. -Embellissement de la ville.					
Annexes						

FICHE ACTION N° 3.12

Créer un groupe de travail sur le positionnement du quartier Confluence et des équipements visant à le repositionner pour en faire une « porte d'entrée » sur les questions patrimoniales

Orientation stratégique	Co-construire et promouvoir une politique patrimoniale, en s'appuyant sur le quartier Confluence
Action nom	Créer un groupe de travail sur le positionnement du quartier Confluence et des équipements visant à le repositionner pour en faire une « porte d'entrée » sur les questions patrimoniales
Action n°	12
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCHB (pôle action culturelle et rayonnement territorial)
Description de l'action	<p>Contexte :</p> <p>La CCHB et la CCVO travaillent au renouvellement de leur label Pays d'Art et d'Histoire (Cf fiche action).</p> <p>Le comment de l'action :</p> <p>Le quartier Confluence abrite deux équipements communautaires : Le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) et la Médiathèque. Le CIAP a perdu sa vocation initiale de médiation patrimoniale, par conséquent le quartier Confluence malgré les 10 millions d'investissement reste confidentiel. L'enjeu est de profiter du renouvellement du label PAH pour venir questionner ce quartier de friches réhabilité et faire des équipements qui le composent des entrées pour drainer du public. L'idée est de connecter ce quartier au reste de la ville par les mobilités actives mais aussi l'offre et les animations qui pourraient être mises en place.</p> <p>Finalité : Repositionner les équipements du quartier comme des espaces de confluence pour la ville mais aussi pour un territoire plus vaste.</p>
Partenaires	Mairie Oloron Sainte-Marie, Pays d'Art et d'Histoire
Dépenses prévisionnel/définitif	/
Plan de financement prévisionnel / définitif	/
Calendrier	Mise en place 2 ^{ème} semestre 2022 (entrer dans la temporalité du renouvellement du label Pays d'Art et d'Histoire).
Lien autres programmes et contrats territorialisés	AMi Centre-Bourg
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du groupe de travail - Fréquentation du quartier - Animations proposées, - Services à la population proposés.
Conséquence sur la fonction de centralité	Le quartier Confluence et ses équipements majestueux sont connectés au reste de la ville. Aussi, ils sont de véritables supports pour communiquer au sujet du patrimoine à destination des usagers (désacraliser le patrimoine et le faire « nôtre »).
Annexes	



FICHE ACTION N° 3.13

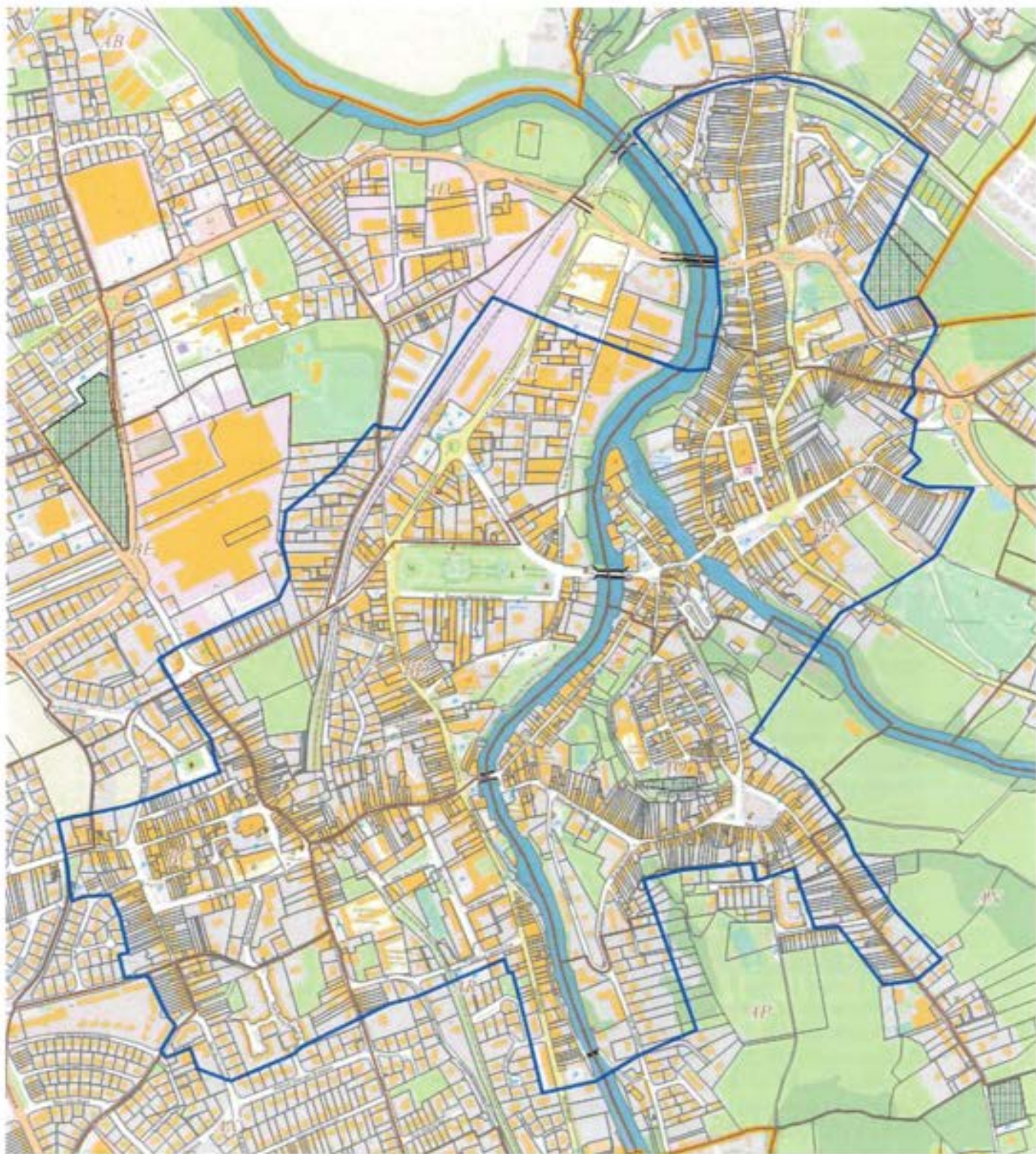
Maintenir le budget participatif annuel pour favoriser l'émergence de projets de proximité partagés

Orientation stratégique	Co-construire avec la population les projets du centre-ville
Action nom	Maintenir le budget participatif annuel pour favoriser l'émergence de projets de proximité partagés
Action n°	13
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie d'Oloron Sainte-Marie
Description de l'action	<p>Contexte : Le budget participatif est un dispositif de démocratie locale. Il vous permet de proposer l'affectation d'une partie du budget de la Ville d'Oloron Ste-Marie à des projets citoyens. Ces projets sont destinés à améliorer le cadre de vie et à contribuer au bien-vivre ensemble.</p> <p>Le comment de l'action :</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser une implication citoyenne et collective, • Permettre aux oloronais.e.s de proposer des projets qui répondent à des besoins d'intérêt général, • Permettre aux habitant.e.s de se mobiliser, proposer, discuter et choisir des projets pour améliorer leur cadre de vie, • Permettre aux habitant.e.s de mieux comprendre comment se construisent les projets publics, • Créer du lien social par le biais de rencontres entre habitant.e.s. <p>MONTANT DU BUDGET PARTICIPATIF L'enveloppe globale est fixée à 50 000.00 € (euros) TTC. Ce budget fera partie intégrante du budget de la Ville d'Oloron Ste-Marie. L'aide maximale apportée à un projet ne pourra excéder 40 000.00 € TTC.</p> <p>Le budget participatif est destiné à intervenir dans l'ensemble des quartiers de la ville.</p> <p>Finalité : Permettre l'émergence de projets de proximité partagés.</p>
Partenaires	Usagers
Dépenses prévisionnel/définitif	50 000€ / an
Plan de financement prévisionnel / définitif	/
Lien autres programmes et contrats territorialisés	AMI Centre-Bourg



Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de projets financés
Conséquence sur la fonction de centralité	Susciter l'appropriation et les projets citoyens dans le centre-ville.
Annexes	

Annexe 2 – Présentation du ou des périmètres des secteurs d'intervention de l'ORT



14 juillet (Avenue du) Du 1 au 29 en impair et le n°2 en pair uniquement
 Adoue (Rue) Jusqu'aux 48 et 61 inclus
 Ampère (Rue) En totalité
 Arboré (Rue d') En totalité
 Armando Abadia Urrieta (Place Don) En totalité
 Aspe (Rue d') Du 1 au 59 (a et b) en pair et du 2 au 60 en impair uniquement
 Aureilhe (Rue Bernard d') En totalité
 Balaitous (Rue du) En totalité
 Barats (Impasse des) En totalité
 Barats (Rue des) En totalité
 Barthou (Rue Louis) En totalité
 Basse (Rue) En totalité
 Baudelaire (Allées) En totalité
 Bellevue (Promenade) En totalité
 Biscondau (Rue du) En totalité
 Bordelongue (Rue Ambroise) Du 1 au 8 côté impair et 2 côté pair
 Bouchet (Passage François) En totalité
 Bourdeu (Allée Théophile de) En totalité
 Cadier (rue des Pasteurs) En totalité
 Callot (Passage Jacques Callot) En totalité
 Camou (Rue) En totalité
 Carnot (Avenue Sadi) En totalité
 Carrérot (Rue) En totalité
 Casamayor Dufaur (Rue) En totalité
 Cathédrale (Place de la) En totalité
 Cathédrale (Rue de la) En totalité
 Centulle (Rue) En totalité
 Chaho (Passage Augustin) En totalité
 Chevaux (Rue des) En totalité
 Chopin (Frédéric) Rue entière
 Cimetière (Allée du) En totalité
 Clémenceau (Place Georges) En totalité
 Comte de Tréville (Allées du) En totalité
 Coq (rue du) En totalité
 Cordeliers (Place des) En totalité
 Croissant (Rue du) En totalité
 Cujas (Rue) En totalité
 Daguerre (Impasse Pierre) En totalité
 Daguerre (Rue Pierre) Rue entière sauf le 39
 Dalmals (Rue) En totalité
 Darré Coqué (Rue) Uniquement les numéros 1, 3, 5 et 7
 D'Aureilhe (Rue Bernard) En totalité
 De Gaulle (Place du Général) En totalité
 Despouirins (Rue) En totalité
 Docteur Saupiquet (Rue du) En totalité
 Eglantiers (Rue des) Le Numéro 2 uniquement
 Filature (Rue de la) En totalité
 Fontaines (Rue des) Impair du 1 au 27 et pair du 2 au 8 uniquement.
 Fraternité (Rue de la) En totalité
 Fronton (Allée du) En totalité
 Gabe (Place Amédée) En totalité

Gambetta (Place) En totalité
 Gassion (Rue) En totalité
 Gaves (Rue des) En totalité
 Goès (Avenue de) Du 1 au 10 côté pair et du 3 au 7 côté impair

 Gounidis (Rue) En totalité
 Gouverneur Général Bordes (Rue du) En totalité
 Henri IV (Rue) En totalité
 Hugo (Impasse Victor) En totalité
 Intendant d'Etigny (Rue de l') En totalité
 IV Septembre (Avenue du) Pair uniquement du 6 au 18
 Jaca (Place de) En totalité
 Jéliote (Rue) du 2 au 6 (A et B) côté pair et du 1 au 7 côté impair
 Justice (Rue) En totalité
 Labarraque (Rue) En totalité
 Lapeyrette (Passage Ketty) En totalité
 Lasseube (Avenue de) Côté impair du 1 au 27 Bis et du 2 au 50 côté pair
 Légugnon (Impasse de) Rue entière
 Lieutaud (Rue Henri) En totalité
 Loubens (Impasse Marcel) En totalité
 Manet (Rue Edouard) En totalité
 Marca (Rue Pierre de) En totalité
 Mauco (Rue Jean Pierre de) En totalité
 Maylie (Rue) En totalité
 Mendès-France (Place) En totalité
 Menjoulet (Place de l'Abbé) En totalité
 Monts (Rue des) Jusqu'au 10 NON INCLUS. (34 Bis et Ter non inclus)
 Moullinaire (Rue) Le 8 uniquement
 Moureu (Avenue Charles et Henri) En totalité
 Mozart (Rue) Numéros 12, 14, 19, 21, 23, 25 uniquement.
 Navarrot (Rue) En impair du 1 au 51 et en pair du 2 au 74 uniquement.
 Ourtigous (Chemin des) Le 55 uniquement
 Oustalots (Place des) En totalité
 Oustalots (rue des) Du 2 au 50 côté pair et du 1 au 53 côté impair
 Palassou (Rue) En totalité
 Palou (Rue) En totalité
 Pasteurs Cadier (rue des) En totalité
 Patie (Impasse François) En totalité
 Pémartin (Rue) En totalité
 Peyré (Rue Auguste) Du 1 au 33 côté impair et du 2 au 34 côté pair
 Poste (Rue de la) En totalité
 Rocquemaurel (Rue du Lieutenant Marcel de) Uniquement le n°1
 Remparts (Rue des) En totalité
 Résistance (Place de la) En totalité
 Révol (Rue de) En totalité
 Rioux (Rue Albert) En totalité
 Rocgrand (Rue de) Impair du 1 au 23 et pair du 2 au 10 uniquement
 Sablière (Rue) En totalité
 Saint-Cricq (Avenue) En totalité
 Saint-Grat (Rue) Rue entière
 Saint-Pierre (Place) En totalité
 Saurine (Passage Jean Pierre) En totalité

Sègues (Rue de) Du 1 au 31 en impair et du 6 au 42 en pair uniquement
Séminaire (Place du) En totalité
Soleil (Rue du) En totalité
Thermes Romains (Place des) En totalité
Trams (rue des) Uniquement le 2
Tréville (Allée du Comte de) En totalité
Union (Rue de l') Du 2 au 14 côté pair et du 1 au 29 côté impair.
Valatelli (Rue Gino) Uniquement les numéros 20,22,24,26,28
Vigny (Avenue Alfred de) En totalité